

RÉDACTION ET BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue St-François 20. On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> ou du 15 de chaque mois.

Table with 3 columns: PRIX D'ABONNEMENT, Un an, 6 mois, 3 mois. Rows for Suisse, Union postale, and Prix du numéro.

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

LAUSANNE, 27 août 1891.

BULLETIN POLITIQUE

Les journaux radicaux français se livrent à un retour offensif anti-clérical. « Nous regrettons d'entrer en lutte avec l'Eglise, disaient-ils autrefois, mais elle nous y force parce qu'elle emploie toutes ses forces contre la République. »

Aujourd'hui les prélats les plus autorisés de France ont déclaré accepter le régime actuel et mandaté aux prélats de leur diocèse de mettre fin à leur opposition. Le pape lui-même les a encouragés dans cette voie. Il semblerait que les radicaux n'eussent plus aucun motif pour manger du prétre. Mais c'est exactement le contraire qui se produit et jamais ils n'en ont été plus voraces.

En réalité, plus que toute chose, l'extrême-gauche craint le rétablissement de la paix religieuse. Elle est décidée à l'empêcher par tous les moyens en son pouvoir. C'est pour cela que M. Pochon a fait la fameuse proposition que l'on sait et qui a été accueillie avec enthousiasme par presque tous les organes du parti radical. M. le sénateur Dide, lui aussi, se dispose, à la rentrée, à poser une question au gouvernement afin de savoir s'il compte s'opposer à la propagation des doctrines sociales contraires à l'esprit de la Révolution.

Qu'est-ce que M. Dide peut bien entendre par là? Quelles sont les doctrines orthodoxes révolutionnaires et les doctrines non orthodoxes? Quel pape a promulgué les vrais dogmes révolutionnaires, et en vertu de quelle autorité supérieure la conscience doit-elle accepter les doctrines chères à M. Dide? Nous apprendrons peut-être bientôt et saurons quelle peine doit, selon le farouche pasteur, être portée contre le père de famille ou contre le professeur assez hardi pour ne pas s'associer au culte de Danton.

Il est permis d'espérer, pour le repos, la liberté et la dignité de la France, que la nouvelle campagne radicale contre le catholicisme avortera, et que le mouvement qui porte le clergé vers la République ne sera pas payé de nouvelles vexations. En effet, le crédit du radicalisme est en baisse, soit dans le parlement, soit dans le corps électoral. Le boulangisme d'un côté, le socialisme de l'autre, ont débouché une forte partie de la clientèle des néo-jacobins. Ceux qui ont passé au premier de ces partis sont à jamais désqualifiés, et les socialistes modernes sont gens trop pratiques pour s'attarder aux querelles religieuses.

L'école de MM. Clémenceau, Floquet, Brisson et consorts a fait son temps. MM. Pochon et Dide sont des attardés. La session actuelle des conseils généraux l'a bien fait voir. Si une demi-douzaine d'entre eux ont approuvé le vœu de M. Pochon, le plus grand nombre l'a laissé dormir, et quelques-uns, dont la majorité passait pour radicale, entre autres ceux du Jura et de Saône-et-Loire, l'ont écarté de fortes majorités. Si, par impossible, la Chambre l'adoptait, le Sénat en ferait certainement justice.

FEUILLETON DE LA GAZETTE

UN AN D'ÉPREUVE

par MARY FLORAN

Lorsqu'on fut revenu au salon, elle profita de la demi-obscurité pour s'isoler dans un coin; Georges vint s'asseoir près d'elle. — Eh bien? lui dit-il. — Je suis fatiguée, répondit-elle. — De quoi donc? — Je ne sais, c'est là (et elle indiqua son front); j'ai si peur de n'être pas bien. — Pourquoi ne seriez-vous pas bien? Vous n'avez pas assez vu le monde pour en avoir ce qu'on appelle l'usage, mais vous l'acquiescez bien vite, et vous avez trop de tact naturel pour, en attendant, faire quelque maladresse.

— Vous croyez? Dans tous les cas, j'aime mieux les jours où vous venez seul. — Moi aussi, dit le marquis. — Ils continueront à causer. Georges prenait un plaisir infini à voir cette âme d'enfant, si ingénue et si candide, se développer feuille à feuille devant lui; il s'y attachait chaque jour davantage et, touché de la confiance qu'elle lui témoignait, s'appliquait de plus en plus à la gagner tout entière. Il y parvenait sensiblement et l'état de Régine s'améliorait tous les jours; néanmoins, quelques points restaient obscurs en elle: son incroyable méfiance d'elle-même et son aversion marquée pour mademoiselle Plauset. Georges devait bientôt avoir l'explication de l'une et de l'autre. Le lendemain même de la réception de madame de Sormèges, mademoiselle Plauset, froissée sans doute de n'avoir pas vu son couvert mis sur la table, vint trouver la duchesse et, dans une de ces observations où l'aigreur se mêlait à la servilité dont elle avait le

l'embouchure du Kilie « des masses énormes de troupes; tous les villages de la frontière regorgent de soldats, » etc.

Ces bruits alarmants ont été si abondamment répandus depuis quelques années par les feuilles allemandes et autrichiennes, qu'on n'y attache plus aucune importance. On n'y croira pas, même le jour où ils seront vrais, s'ils doivent être vrais un jour. C'est la fable de Guillot criant au loup par passe-temps.

L'achat du Central.

Le Journal de Genève se prononce contre l'achat du Central par la Confédération: Convaincus de la nécessité d'arriver à unifier l'exploitation de nos chemins de fer suisses, dans l'intérêt du commerce et du public, dit-il, convaincus également qu'en présence de l'impuissance ou de la mauvaise volonté des compagnies privées, l'Etat seul peut réaliser cette réforme, nous sommes cependant opposés à l'opération de l'achat du Central, telle qu'elle a été votée par les Chambres.

Nous avons, en effet, toujours pensé que la question de la nationalisation des voies ferrées devait être posée tout d'abord au peuple dans son ensemble, par une révision constitutionnelle. Nous demandons en second lieu qu'avant de mettre en mains de la Confédération la puissance économique — et peut-être politique — formidable qui résultera de la possession des chemins de fer, des garanties formelles soient données aux intérêts régionaux et cantonaux. Enfin, au point de vue financier, la façon dont l'affaire a été engagée nous paraît maladroite et dangereuse, et de nature à compromettre bien plutôt qu'à assurer le succès final de l'achat.

A notre avis, le contrat actuel une fois écarté, il faudra recommencer sur nouveaux frais et sur de tout autres bases.

La Liberté, de Fribourg, prend position en ces termes:

Nous tenons à préciser d'ores et déjà notre position, non seulement vis-à-vis de la demande de referendum, mais aussi vis-à-vis du rachat lui-même. Lorsque le moment sera venu, nous n'hésiterons pas à recommander au peuple fribourgeois d'émettre un vote négatif. La question est même si claire au point de vue des intérêts cantonaux, que nous espérons retrouver en cette circonstance, l'accord de tous les partis, comme aux dernières votations référendaires.

La Confédération devient propriétaire du réseau du Central, en l'achetant à un prix que tous les hommes impartiaux s'accordent à trouver trop élevé. Néanmoins elle peut n'avoir pas fait une mauvaise spéculation, parce que non seulement elle devient propriétaire du réseau d'une compagnie, mais encore parce que, en vertu de sa souveraineté et des attributions que la loi lui a conférées, elle a un contrôle très étendu sur les réseaux des autres compagnies. C'est un concurrent qui peut gêner, tant qu'il lui plaît, les opérations de ses concurrents: tarifs, horaires, acheminements, les autres compagnies dépendent pour tout et en tout du pouvoir fédéral. Que celui-ci fasse abstraction du réseau du Central, dont il a la responsabilité, et du capital qu'il y a engagé, pour aider les autres compagnies à lui faire concurrence, c'est là une hypothèse difficilement admissible. En tout cas, il ne faut pas placer le pouvoir fédéral dans une position telle qu'il ne puisse être équilibré qu'en faisant à tout instant des actes de résignation héroïque. Une pareille situation est tout simplement contre nature.

Or, si la Confédération, maîtresse du Central, est dans la situation de faire une concurrence sans trêve aux autres compagnies de chemins de fer, placées dans une condition d'inégalité qui leur rend la lutte manifestement impossible, nulle autre compagnie n'aura, avant que le Jura-Simplon souffrir de cette situation, car pour nulle autre il n'y a autant d'intérêts concurrents et autant de points de contact. Rappelons que les deux compagnies se disputent

secret, lui exposa que, son influence sur Régine étant maintenant balancée par une autre influence, elle n'en était plus suffisamment maîtresse pour la faire obéir, pour l'obliger à se soumettre aux choses raisonnables, en un mot, elle montra clairement à madame de Sormèges que son pouvoir diminué ne lui suffisait plus pour diriger la jeune fille.

— Certes, il m'en coûte beaucoup, conclut-elle, d'aborder ce sujet avec madame la duchesse et je ne croyais pas, après dix ans de soins dévoués, être tenue d'en venir là; mais la responsabilité qui m'incombe avec mademoiselle Régine est si grande que j'ai besoin, pour l'assumer entière, de la plénitude de mes moyens d'action; or, ils sont en grande partie neutralisés aujourd'hui que, cédant aux caprices de la pauvre enfant, on la sépare de moi en toute occasion, la faisant ainsi échapper à ma juste autorité qu'elle ne se gêne plus pour braver ouvertement; je crois donc de mon devoir d'avertir madame la duchesse qu'il ne m'est pas possible d'admettre cet état de choses.

Maintes fois déjà madame de Sormèges avait eu maille à partir avec le caractère désagréable, la susceptibilité exagérée de mademoiselle Plauset; mais, très bonne, ayant l'horreur des scènes, et par-dessus tout une confiance absolue en cette femme, elle l'avait toujours apaisée par les concessions qu'elle réclamait. Un jour, entre autres, où l'institutrice avait demandé la diminution des droits de la nourrice sur Régine et la soumission à sa propre volonté, la duchesse, pour avoir la paix, lui avait accordé ce qu'elle désirait. Cela avait enorgueilli mademoiselle Plauset et elle s'imaginait aujourd'hui se débarrasser de la même façon de ce contrôle que M. d'Artes, elle l'avait deviné, cherchait à exercer sur elle, et qui la gênait. C'est pourquoi elle l'avait pris de si haut, comptant qu'au seul énoncé de sa menace habituelle de la quitter, la duchesse, comme chaque fois, capitulerait. Mais elle avait mal compté. Mise en défiance par le marquis, encouragée par l'attitude de Régine qui dénotait pouvoir se passer à merveille d'une gouvernante, et se-

les marchés et le transit de Bâle, de Lucerne, de Berne et bientôt de l'Oberland; les deux compagnies se disputent le transport de Bâle à Lausanne et à Genève. Le Jura-Simplon a son avenir lié au percement du Simplon, qui ne pourrait que nuire au Central, dont les lignes aboutissent par le parcours le plus rémunérateur à Lucerne, tête de ligne du Gothard.

On le voit, quiconque a souci de l'avenir du Jura-Simplon, ne peut hésiter à repousser le rachat du Central par la Confédération. Or, le canton de Fribourg a ses intérêts liés à ceux de notre chemin de fer par des liens puissants. Si nous consultons en effet le bilan de l'Etat à la fin de 1890, nous constatons qu'il est possesseur de: 9,855 actions ordinaires du Jura-Simplon, 4,535 obligations de 500<sup>fr.</sup> du Jura-Simplon, 9,350 bons de jouissance.

En outre, les villes ont falloué des subsides sous forme d'actions, qui représentent des sommes importantes. Tout ce capital dépend de la prospérité du Jura-Simplon.

Ajoutons que la gêne de la compagnie réagirait forcément sur l'exploitation du réseau, et qu'à ce titre encore notre canton est intéressé à préserver le Jura-Simplon des éventualités menaçantes qui résultent du rachat d'un réseau concurrent par la Confédération.

A Genève, le Genevois, et à Fribourg, le Confédéré, se prononcent pour l'achat du Central.

Notre devoir est tout tracé, dit le journal radical de Fribourg. Le Confédéré n'a pas attendu l'heure présente pour se prononcer en faveur de l'exploitation des chemins de fer par la Confédération; il en était partisan déjà à l'époque où Jacob Stampfli préconisait l'idée; il ne se démentira pas aujourd'hui.

Le Pays, journal catholique de Porrentruy, annonce que le comité central des conservateurs du Jura et les comités de district, convoqués récemment à une réunion qui avait entre autres à discuter l'achat du Central, ont, à l'unanimité, résolu d'appuyer la campagne référendaire et le rejet du rachat « qui intéresse plus les financiers allemands que le peuple suisse ».

Dans sa séance du 24 août, le Grutli allemand de Bienne s'est aussi prononcé en faveur du referendum, une question d'une pareille importance devant en tout cas être soumise au vote populaire. Quant à l'acceptation de l'arrêté fédéral, elle sera discutée subséquemment.

La Zürcher Post prétend que le Grutli a déjà réuni 20,000 signatures pour demander le referendum et qu'il en viendra encore beaucoup de la même provenance. Nous ignorons si ce renseignement est exact, mais ne le fût-il pas que la votation du peuple devrait être néanmoins considérée comme assurée.

L'accident de Zollikofen.

Berne, 26 août.

Le département fédéral des chemins de fer adresse aux journaux le communiqué suivant, concernant l'accident de Zollikofen:

L'enquête de l'inspection administrative du département au sujet de la collision regrettable des trains J.-S. 2246 et 240/2166, le 17 août au matin, devant le disque de Zollikofen, côté de Bienne, est terminée. L'audition du personnel portant sur la détermination des faits, a donné les résultats suivants:

Dès les premières heures de la matinée, la circulation des trains sur la ligne Bienne-Berne n'a pas présenté la précision et la régularité qui eussent été désirables en présence de la grande affluence du public et du nombre exceptionnel de trains mis en mouvement.

crêtement aigri contre mademoiselle Plauset par l'antipathie de l'une et la méfiance de l'autre, madame de Sormèges reçut fort sèchement l'institutrice; les moyens habituels de cette dernière, d'amener la duchesse à composition, se heurtèrent contre une volonté hautaine qu'une soumission apparente ne pouvait désarmer. Mademoiselle Plauset ne s'en aperçut pas assez tôt, elle insista, et lorsqu'elle en vint à un mot plus catégorique qu'on pouvait traduire par: se démettre plutôt que de se soumettre, la duchesse, très froidement, lui répondit:

— Comme vous voudrez, mademoiselle, je ne vous retiens pas.

Clotilde Plauset eut la sensation que la foudre avait éclaté à ses pieds. Elle essaya de se reprendre, de se rattraper; les branches où elle voulait s'accrocher lui restèrent dans la main; elle parla en vain d'un dévouement que la duchesse estima avoir assez payé; d'une tendresse maternelle pour Régine, à laquelle madame de Sormèges ne dut pas croire, pour n'y pas voir une insulte; du triste état de la jeune fille qui souffrirait de tant de changements, et que la duchesse par la présence de sa sœur laissée beaucoup exagérer par la gouvernante: rien n'ébranla madame de Sormèges.

Alors, quand elle sentit la partie perdue par sa faute, mademoiselle Plauset s'emporta; des supplications aux insinuations, elle devint agressive, reprocha à la duchesse, après avoir tant négligé sa fille, de séparer d'elle la seule personne qui en ait eu pitié, et cela pour obéir aux exigences d'une influence qu'elle ne voulait pas qualifier.

La duchesse ne la laissa pas aller plus loin, trop vraiment grande dame pour se défendre et discuter avec cette femme qui était à ses gages; d'un geste, arrêtant le flot d'invectives grossières qui se pressaient sur les lèvres de la gouvernante:

— Il suffit, mademoiselle, dit-elle; dès cet instant je vous rends votre liberté et je vous serais obligée de ne pas tarder à la reprendre.

Il n'a pas été constaté, il est vrai, des retards considérables au départ de Bienne, mais il a été perdu passablement de temps soit pendant la marche, soit aux stations.

Le train 2246 est parti de Bienne avec 9 minutes de retard. Ce train devait aller directement à Berne avec un seul arrêt de service à Zollikofen et sans prendre aucun voyageur en route. La rapidité de la marche avait, en conséquence, été mesurée à 56 minutes, qui correspondent à la durée de la marche de l'express de Paris le 17 août. Le parcours des trains ordinaires varie entre 71 et 86 minutes.

En outre, le train était surchargé. D'après les règlements de la compagnie, la charge normale est de 170 tonnes sur la section Bienne-Lyss et de 145 tonnes sur la section Lyss-Berne. Elle était, en réalité, de 231 tonnes, ce qui donne une surcharge de 61 ou 86 tonnes.

Nonobstant tous ces faits, l'inspecteur en chef de la compagnie J.-S. (Oberbetriebsinspektor) avait ordonné, au départ de Bienne, que le train 2246 s'arrêterait à toutes les stations intermédiaires où il y aurait des voyageurs à embarquer. Le train s'arrêta, en effet, à trois stations.

Il en est résulté, ainsi que de la surcharge du train et du ralentissement de la marche qui en a été la conséquence, un retard très considérable. L'express de Paris, qui devait suivre à 22 minutes de distance, a dû être arrêté déjà, au moyen du drapeau rouge, soit à Suberg soit à Schupfen, jusqu'à ce que la gare suivante eut donné voie libre. Mais l'express ne fut pas arrêté à la gare suivante de Munchenbuchsee, quoique celle de Zollikofen n'eût pas répondu à la question « voie libre? » et quoique, d'après les propres indications de la gare de Munchenbuchsee, il ne se fût écoulé que 7 minutes depuis le départ du train 2246.

Sur ces entrefaites, le train 2246 avait été arrêté devant le disque, l'entrée en gare n'étant pas libre. La voie déclin, en ce lieu, une courbe de 600 m. de rayon. La vue de la section de voie venant en droite ligne de Munchenbuchsee est interceptée par la forêt.

L'arrêt du train, le serre-frein du dernier wagon fut chargé de couvrir le train avec le drapeau rouge, mais cet employé ne s'est pas rendu jusqu'au point d'où il pouvait voir la section en ligne droite venant de Munchenbuchsee, parce qu'il craignait d'être laissé en arrière dans le cas où l'entrée en gare eût été ordonnée.

La barrière du passage à niveau était gardée par une femme et avait été ouverte après le passage du train 2246, pour laisser passer les nombreux chars qui stationnaient sur la route.

En attendant, l'express de Paris marchait sur Zollikofen quand il se trouva dans la courbe avant d'arriver au passage à niveau, le mécanicien de la première machine donna le signal « garde à vous! » parce qu'il avait vu, par un interstice entre des buissons et la maisonnette du garde-voie, que la barrière n'était pas fermée.

A ce signal, la garde-barrière se précipita à la rencontre du train en agitant les mains, ce qui incita le mécanicien de la première machine à donner le signal de détresse et à renverser la vapeur, ce que le mécanicien de la deuxième machine fit aussi instantanément. Mais il était déjà trop tard.

Avant que le personnel du train express 240/2166 eut pu complètement serrer les freins, la jonction avec le train 2246 était faite. Celui-ci avait reçu, dans l'interval, l'entrée en gare, mais comme il était fortement surchargé et que la pente est de 10 ‰, il n'avait pas pu aussitôt démarrer.

Le train de Paris 240 avait le frein Westinghouse, mais à la gare de Bienne, ce frein avait été mis hors d'usage, parce qu'on y avait accroché à l'express le train spécial 2166, venu de Porrentruy, cela sans rien changer à la composition du convoi. Ensuite que de seize voitures, les cinq premières seulement auraient pu être entravées avec le frein Westinghouse. Or, un ordre de service de la Compagnie Jura-Simplon interdit, en pareil cas, l'usage du frein Westinghouse et l'emploi des freins à mains. Ceux-ci furent serrés, mais leur action fut trop tardive pour prévenir la collision.

Les conséquences de la collision sont connues: une voiture du train de Paris est légèrement endommagée;

IX

Lorsque le lendemain, Georges, qui avait été absent vingt-quatre heures, se présenta chez la duchesse à l'heure accoutumée, il vit, des la grille, Régine qui le guettait à la fenêtre du salon et qui parut bientôt sur le perron en donnant tous les signes de la plus exubérante gaieté.

— Vous ne savez pas, s'écria-t-elle, courant à lui, elle est partie!

— Qui elle? fit Georges un peu inquiet de cette exaltation.

— Elle, mademoiselle Plauset, partie pour toujours, ma mère l'a chassée!

Il fallut entendre de quel ton Régine disait ce « chassée »! Ce qu'il y avait de rancune satisfaite, de soulagement et à la fois de dédain, était indicible.

— Voilà un événement! fit Georges, content aussi, sans bien savoir pourquoi, allons vite chercher votre mère, qu'elle me raconte tout cela.

— Oui, allons, fit Régine, qui, par un de ces mouvements enfantins qui lui étaient familiers, prit la main du marquis avec un abandon de petite fille; elle est au salon et vous attend.

M. d'Artes suivit Régine et, trouvant madame de Sormèges, fut bientôt mis au courant de ce qui s'était passé.

— Bravo! fit-il, bravo! duchesse, je ne saurais trop vous féliciter de votre décision.

— Pourquoi?

— Je serais malhabile à l'exprimer; mademoiselle Plauset m'a toujours inspiré une répulsion instinctive et j'ai encore aujourd'hui le pressentiment que son départ est un bonheur pour Régine.

C'est toujours une joie, fit la duchesse désignant du geste la jeune fille qui s'était retirée à l'écart, je ne l'ai jamais vue si épanouie.

— Ni moi, et ce serait peut-être bien le jour de profiter de l'expansion qu'elle témoigne pour connaître le motif de l'extrême aversion que lui inspirait sa gouvernante; vous savez que, depuis longtemps, je

la première machine du train et les trois dernières voitures du train 2246 ont été plus ou moins mis en pièces. Treize voyageurs ont été tués sur le coup; vingt-six ont été blessés, la plupart grièvement; de ces blessés, un est mort pendant le transport à l'hôpital de Berne, et trois postérieurement, à l'hôpital même. Un des mécaniciens du train de Paris et un des conducteurs ont été légèrement blessés.

Il appartient aux tribunaux de prononcer sur la culpabilité des agents de la collision et sur les circonstances qui peuvent atténuer ou annuler cette responsabilité.

Berne, 24 août 1891. Le Département suisse des chemins de fer.

On trouve dans cet exposé officiel la confirmation de tous les renseignements que nous avons déjà donnés à nos lecteurs. Nous le reproduisons néanmoins dans son entier pour notre décharge.

Le Bund publie un long article pour établir, en substance, que le service de l'exploitation du Jura-Simplon est installé à Lausanne, que si les ordres pour les fêtes de Berne ont été mal donnés, c'est, par conséquent, à MM. Colomb et Manuel et non à M. Marti qu'il faut s'en prendre et que, d'ailleurs, la dislocation des services entre Lausanne et Berne est très préjudiciable à la bonne marche du service.

Nous avons dit que les horaires pour les fêtes de Berne ont été discutés et approuvés par le Département fédéral des chemins de fer. Ils n'auraient d'ailleurs donné lieu à aucun accident s'ils avaient été suivis et si, un beau matin, un fonctionnaire de la compagnie ne s'était pas avisé de donner des ordres contraires aux ordres généraux.

Ensorte que ce qui nous paraît préjudiciable au service, ce n'est pas le fait que les ordres sont préparés à Lausanne, mais l'indiscipline qui fait que ces ordres ne sont pas exécutés à Berne. Et d'une manière générale ce qui nuit au service, c'est la rivalité de l'ancien haut personnel du Jura-Berne envers celui de la S.-O.-S., rivalité dont l'article du Bund fournit précisément la preuve.

Il appartiendrait à la direction de faire cesser immédiatement ce désordre et de faire régner la discipline dans le personnel de la compagnie.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 26 août.

La réforme des frais de justice. — Projet de M. Brisson. — Souverains annoncés. — Les réservistes. — Trains tamponnés et tamponnés. — Le séjour du roi de Serbie. — Un crime.

Les vacances n'interrompent pas d'une manière absolue le travail parlementaire. De temps à autre un rapport est distribué aux députés et vient ainsi leur rappeler qu'il y aura encore cet automne des lois à discuter et à voter. C'est ainsi qu'on vient de mettre en distribution l'important rapport de M. Brisson sur la réforme des frais judiciaires, une question dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir.

Je vous disais entre autres que le but de M. Brisson n'est nullement d'établir la gratuité de la justice, ce qui serait évidemment l'idéal, mais ne pourrait s'obtenir qu'au grand détriment du trésor. Il faut se borner pour le moment à mieux proportionner les frais avec l'importance du litige, à décharger les petits plaideurs et à rendre les tribunaux abordables aux procès qui roulent sur des sommes modiques.

M. Brisson commence par faire la critique des droits actuellement perçus par l'Etat, ce qui était nécessaire à son argumentation et cependant superflu à certain point de vue, puisque tous les gens du métier savent parfaitement ce qu'il en est. Puis il propose la sup-

plaire la quelque mystère, car un peu de sévérité n'eût pas entraîné une pareille antipathie.

— Régine à la violence de son père; mais, en tout cas, si vous pouvez, sur ce point ou sur un autre, pénétrer un coin d'elle-même, je m'en réjouirai; cette enfant est si renfermée! Je vous l'ai déjà dit, on ne sait ce qui se passe en elle et il faudrait y voir clair, pourtant!

— Eh bien! essayons: confiez-la moi, le temps est frais et beau, je l'emmènerai jusqu'à la croix de la falaise; la marche lui fera du bien et j'essaierai de la faire causer.

— Je ne demande pas mieux si elle y consent; et elle y consentira, la pauvre petite vous aime tant! Au moins, si son cœur est resté longtemps vide, l'ingratitude n'en a pas profité pour s'y installer. Je vais lui dire de s'habiller et prévenir aussi nonnon.

— Pourquoi nonnon? dit Georges en souriant, les convenances n'ont rien à voir ici et Régine cause mieux sans témoin.

— Vous avez raison, pourquoi? allez, emmenez-la. Ah! Georges, moi; cher Georges, vous êtes déjà un peu le père de cette enfant!

— Une heure plus tard, Régine, au comble de la joie, gravissait, à côté de Georges, le sentier abrupt de la falaise.

Ses cheveux étaient dénoués sous son béret blanc et le vent, qui les faisait flotter, entourait son visage de ce cadre mouvant et charmant; sa robe, blanche comme toujours, faisait détacher, éclatante sur l'herbe verte, sa silhouette fine et élégante, et son beau regard, pur, noyé d'effluves joyeuses, s'attachait sur Georges avec une reconnaissance attendrie qui le troublait et le touchait tout ensemble.

[A suivre.]

pression complète de l'enregistrement et du timbre sur tous les actes de la procédure à partir de l'assignation, afin d'éliminer cette succession de droits qui s'accumulent les uns sur les autres et dont beaucoup frappent également les grosses affaires et les petites. Sont également supprimés une partie des droits de greffe perçus au profit du fisc.

Pour compenser ce déficit, il sera établi un impôt proportionnel au montant des sommes en litige, avec le taux variant suivant la nature de l'affaire. Je vous ai déjà indiqué l'échelle proposée, qui a été adoptée par la commission sans changement. Le rapport évalue à un demi-million environ l'excédent des nouvelles recettes sur celles que le projet supprime.

Après cette courte incursion dans le domaine législatif, il ne me reste qu'à revenir aux faits divers et aux bruits de la journée. Nous n'avons rien appris de nouveau sur le prétendu voyage en France de l'impératrice de Russie. Par contre, on parle d'une autre visite de souverain. Le roi Humbert s'arrêterait peut-être en France, si son projet de voyage en Angleterre se réalise. C'est dans la presse italienne que cette nouvelle a pris naissance. Il n'est d'ailleurs pas question d'un séjour à Paris, mais seulement sur un point du littoral méditerranéen, à Toulon, ou dans tout autre port où l'escadre pourrait être passée en revue.

Les réservistes sont en train de regagner leur corps, à cause des grandes manœuvres. Dans les gares et dans les trains on voit défiler de nombreux uniformes, ce qui produit un effet très pittoresque au milieu du costume banal des touristes de la saison.

A propos de chemins de fer, on signale pour la seule journée d'hier et pour la France cinq nouveaux accidents, dont aucun heureusement n'a pris les proportions d'une catastrophe. Trois d'entre eux concernent la banlieue de Paris, soit la ligne des Moulineaux, la ligne du Nord et la ligne de l'Ouest.

Il faut croire d'ailleurs que cette fréquence de déraillements et de collisions est plus apparente que réelle, c'est-à-dire que l'on fait plus attention aujourd'hui, en raison des sinistres récents, à des accidents secondaires qui jadis auraient à peine été mentionnés par les journaux. L'accident de la ligne du Nord — un tamponnement — a bien occasionné quelques blessures sérieuses à un garde-frein du train de marchandises tamponné, mais sur la ligne des Moulineaux il ne s'agit que d'un déraillement qui a causé seulement quelques dégâts matériels.

Le roi de Serbie a visité hier Versailles et les Triansons, puis la manufacture de Sèvres, où il a été reçu par M. Larroumet. Un buste de M. Carnot et un vase de Sèvres lui ont été offerts, au nom du ministre de l'Instruction publique, comme souvenir de la manufacture nationale.

Dans le quartier du Gros-Cailou, on vient d'arrêter une femme Lombard, coupable d'une tentative d'assassinat dans des circonstances absolument extraordinaires. Cette misérable avait, pendant le sommeil de son mari, essayé de lui couler du plomb fondu dans l'oreille. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que Lombard, qui s'était réveillé avec de violentes souffrances, n'a su ce qui s'était passé que quelques jours après, lorsqu'un médecin, consulté par lui, découvrit au fond de l'oreille un lingot de plomb de la grosseur d'une balle. Lorsque le commissaire de police a procédé à l'arrestation de la femme Lombard et de son père adoptif, un nommé Borne, qui a copié au crime, la population du quartier était si indignée qu'il a fallu protéger les deux coupables contre ses menaces.

## NOUVELLES POLITIQUES

— Au ministère de la guerre français on ne connaît pas encore les noms des officiers étrangers que la plupart des gouvernements envoient assister aux grandes manœuvres de l'Est. Le ministre des affaires étrangères s'occupe actuellement à régler avec les diverses chancelleries des questions de détail relatives à ces missions militaires, qui paraissent, sans doute, d'une importance exceptionnelle des manœuvres excite naturellement une universelle curiosité, tant par le chiffre considérable des effectifs qui seront réunis que par les différents problèmes de tactique qui seront expérimentés et résolus.

M. Carnot verra défiler devant lui à la revue du 17 septembre, des officiers représentant presque toutes les armées du monde entier.

— L'escadre de l'amiral Gervais a quitté hier Portsmouth pour rentrer à Cherbourg. On annonce que la reine d'Angleterre va conférer au président de la République la plus haute dignité de l'ordre du Bain.

— Le commandant Le Clerc, attaché naval à Londres, a porté hier matin à l'amiral Gervais le portrait de la reine avec une lettre gracieuse du général Ponsouly, son secrétaire privé. L'amiral a immédiatement répondu par une lettre de remerciements.

— Dimanche, à Portsmouth, a éclaté un violent orage. La foudre est tombée sur le bâtiment du *Marceau*, mais sans commettre aucun dégât, le fluide ayant suivi les fils du paratonnerre.

— La *Gazette de la Saale* dit que, dans ces derniers temps, M. de Bismarck a vieilli de la façon la plus inquiétante pour son entourage. Il lui arrive souvent de s'endormir à table, au milieu de la conversation, et on est obligé pour le tenir éveillé pendant la journée de le soumettre pour ainsi dire à un entraînement artificiel continu. Sa mémoire, qui était autrefois si puissante, serait devenue d'une faiblesse frappante.

### La guerre au Chili.

Voici les dernières dépêches.

Nous rappelons que le gouvernement balmacédiste ne laisse passer que les nouvelles à lui favorables, et qu'il est, par suite, fort difficile d'être exactement renseigné.

— Le représentant du parti congressiste chilien à Londres dit qu'il n'a reçu aucune nouvelle du théâtre de la guerre.

— La légation du Chili à Londres est également sans nouvelles, parce que, les congressistes ayant coupé les fils télégraphiques, le président Balmaceda est privé de communications avec le reste du monde.

Les représentants des deux partis belligérants disent qu'ils n'ajoutent qu'une foi relative aux renseignements obtenus par des voies indirectes.

New-York, 26 août. Les dernières dépêches de Valparaiso annoncent qu'après la bataille de Vinadelmar, qui a duré trois jours, Balmaceda a réussi à repousser les forces des congressistes. La lutte a été acharnée.

Balmaceda a ordonné à toutes les troupes disponibles de la province de Valparaiso de se concentrer autour de la capitale. Il vient de commander à 12,000 hommes de marcher sur Iquique qui est entre les mains des insurgés.

New-York, 26 août. Le *New-York Herald* reçoit la dépêche suivante de Valparaiso, le 25 août :

Aucune des deux armées ne semble disposée à reprendre les hostilités pour le moment, et à part des escarmouches intermittentes et sans importance, il n'y a pas eu de combat aujourd'hui.

Les commandants s'observent avec soin et tâchent de prendre des dispositions favorables. Le général Canto, qui commande les troupes du Congrès, changera probablement son plan d'attaque et cherchera, en faisant un détour dans l'intérieur du pays, à gagner une position d'où il aurait une meilleure chance d'attaquer la ville directement, sans trop exposer ses troupes au feu des fortresses et de l'artillerie.

S'il en est ainsi, il se passera quelques jours avant que les armées se livrent une nouvelle bataille. On croit que Balmaceda tâchera de couper à l'ennemi sa ligne de retraite vers ses vaisseaux avant de livrer bataille.

Lima, 26 août.

Les dernières nouvelles ne laissent aucun doute sur le succès complet de Balmaceda à Valparaiso. Les congressistes, réduits à la dernière extrémité, avaient tenté un coup de main désespéré qui a failli réussir. Le ressort que Balmaceda avait été informé du mouvement projeté par les congressistes ; sans cette information, il aurait sans aucun doute tenté une marche sur Iquique ; mais il a préféré attendre l'ennemi sur son propre terrain. L'excitation est très grande à Valparaiso où les affaires sont entièrement suspendues.

Il est possible que le président Balmaceda attende l'arrivée du cuirassé *Presidente Errazuriz*, maintenant à moitié route dans l'Atlantique, avant de prononcer une attaque par mer sur les congressistes. La bataille qui a eu pour résultat la défaite de ces derniers a été très sanglante. Personne ne demandait quartier ; la plupart des prisonniers sont des blessés.

## INFORMATIONS DIVERSES

M. de Raymond, le Français récemment arrêté par les brigands, a été mis en liberté et est arrivé mardi en bonne santé à Rodosto.

— On signale l'arrivée à Trèves de quatre prélats français, entre autres des archevêques de Bordeaux et de Cambrai, qui sont venus visiter la Sainte-Tuniqua.

Le nombre des pèlerins qui arrive à Trèves est de 30,000 par jour.

Le 23, la foule qui se pressait dans les rues conduisant à la cathédrale était telle qu'une femme a été poussée sous les roues d'un tramway et a eu la tête tranchée.

— On mande de Hambourg à la *Correspondance générale de l'Empire* qu'il est question d'introduire aussi à Hambourg le tarif de chemin de fer de zone projeté pour les localités suburbaines de Berlin.

— La conduite pour la transmission de la force électrique entre Lauffen et Francfort a été remise le 24 août à toutes les autorités compétentes du Wurtemberg, du grand-duché de Bade, de la Hesse et de la Prusse, qui l'ont confiée à la Société générale d'électricité de Berlin et à la fabrique de machines d'Oerlikon. Le courant a été transmis pour la première fois par la conduite à huit heures du soir. Les appareils de sûreté ont parfaitement fonctionné sur tout le parcours.

— La *Gazette nationale* de Berlin raconte qu'au moment où l'empereur a fait son entrée à Marsebourg, les chevaux de M. Weidlich, conseiller provincial, se sont cabrés et ont pris le mors aux dents. Dans la voiture il n'y avait qu'un gendarme et le cocher. Ce dernier a été renversé de son siège, mais comme dans sa chute il a lâché les rênes, il n'a eu aucun mal. Le gendarme, qui a sauté de voiture, n'a pas non plus été blessé. Les chevaux, dans leur course affolée, ont renversé plusieurs personnes, qui en ont été quittes pour quelques écorchures.

— Les nouvelles récentes de différents côtés sur l'état des récoltes en Europe sont loin de devenir satisfaisantes, elles s'aggravent au contraire. Ainsi, dans le midi de la Suède et au Danemark, on considère la récolte du blé comme totalement perdue ou à peu près. La Scandinavie, qui produit dans les bonnes années assez de céréales pour en exporter d'assez notables quantités, aura cette année un rendement au-dessous des évaluations les plus défavorables. Jamais on n'avait vu en Suède un été aussi désastreux. En Danemark, les pertes subies par l'agriculture se chiffrent par plus de 300 millions de couronnes. Le prix du pain augmente chaque jour. On craint une famine pour l'hiver ; si les prix continuent à monter dans les proportions actuelles, les classes pauvres ne pourront plus acheter le pain nécessaire à leur subsistance. Dans les pays scandinaves, le prix du pain augmente dès à présent de 80 %, et on craint que l'augmentation n'atteigne avant peu cent pour cent.

Une dépêche de Leeds (Angleterre) annonce que le prix de la farine a encore augmenté de 1 franc 85 par sac de 114 kilogrammes, ce qui fait une augmentation totale de 5 fr. 70 depuis le 11 août. Les mauvaises conditions dans lesquelles se présente la récolte sont cause de cette hausse, qui vraisemblablement continuera encore quelque temps.

### Le désastre de la Martinique.

Paris, 26 août. M. Harard, député de la Martinique, a raconté comme suit à un journaliste le désastre qui vient de frapper cette colonie :

C'est à sept heures et demie du soir que le cyclone a éclaté ; à cette heure, il était nuit complète sous notre latitude, où le crépuscule est inconnu ; aussi le désastre s'est-il aggravé de toutes les horreurs nocturnes. Les arbres, les maisons s'envolaient sous les gigantesques efforts de la tourmente avec un bruit épouvantable. Pendant quatre heures, il a fait rage sans désemparer ; les grandes usines à sucre avec le matériel énorme que comportent les derniers perfectionnements, ont été démolies ; quelques-unes même, comme celle du Gallion, ont été rasées littéralement ; à l'heure actuelle, il n'y en a pas une seule intacte.

Sous cette canonnade enragée, des toitures en fer de cinquante à soixante mètres s'envolaient ; les maisons s'éroulaient, je dis des maisons de campagne elles-mêmes, construites avec de simples rez-de-chaussée et disposées tout particulièrement pour lutter contre

le vent. Les navires ont disparu de la rade... Où sont-ils ? hélas !

C'est dans une villa de ce genre, au Morne-Rouge, le Ville-d'Avray de Saint-Pierre, que la famille Olanier a péri ; d'après des renseignements particuliers que j'ai reçus ce matin même, M. Olanier père a seul échappé à la mort. De retour depuis quelques jours à peine d'un voyage en France et aux Etats-Unis, où ses affaires l'avaient appelé, il est arrivé juste à temps, pour ainsi dire, pour voir périr neuf de ses enfants en pleine tempête aérienne. Sur treize qu'il avait, les quatre qui sont en France lui restent seuls ; ce sont trois fils, le premier employé à la compagnie Transatlantique, le second à l'enregistrement, le troisième engagé volontaire et une jeune fille à la veille de prendre le voile.

On peut juger par ce seul fait de la violence du cyclone et du danger de tous. Le commerce est arrêté complètement. Les dix-huit usines de la Martinique, qui représentent ensemble un capital de plus de vingt millions, n'existent pour ainsi dire plus ; le travail des humeries a été arrêté net au moment précis où la distillation battait son plein et où les bacs étaient pleins de mélasse.

Sur mer, la catastrophe n'est pas moins grande ; six mille fûts de tafia, représentant 1,500,000 litres environ destinés aux seuls ports de France, ont été perdus avec les navires qui les portaient, sans compter la quantité énorme de sucre et le chargement d'autres denrées de moindre importance relative.

Au point de vue du travail de la production arrêtée, le coup porté à la Martinique est incalculable ; on préparait la récolte d'octobre, qui promettait d'être très belle, et des marchés très importants venaient d'être conclus dans cette prévision avec la métropole.

La répercussion commerciale sera terrible, et nous qui avions un mouvement de 50,000,000 de francs ! Aussi le commerce aux abois réclame-t-il la mesure d'exception des grands sinistres, la prorogation de trois mois de l'échéance des traites, ainsi que cela a eu lieu en 1870 dans la Métropole à l'occasion de la guerre et plus récemment dans le Midi à la suite des tremblements de terre.

La misère ne peut être décrite. Quand les bâtiments de premier ordre en fer couverts en tôle sont brisés comme verre, que peut-on espérer des maisons de pierre ou de bois ? Songez ! c'est épouvantable ! Plus de soixante mille Français sans abri, sans pain, toute une population, cent soixante-quinze mille habitants réduits à la mendicité ! Plus de chemins ! Routes et sentiers sont défoncés et envahis par les arbres qui gisent en travers déracinés.

Plus de vapeurs côtières ! Plus une embarcation ! Le service téléphonique qui venait d'être installé, détruit !... Pour comble de malheur, la patate, ce légume du pauvre, ne donnait pas encore et tous les bananiers qui, avec leurs arbres à pain, forment la ressource principale du peuple, sont détruits. Sans les îles voisines, la Guadeloupe, la Dominique et Sainte-Lucie, en particulier, qui envoient des vivres qu'apportent les caboteurs anglais, on mourrait de faim à la Martinique ; encore ces vivres, très insuffisants, sont-ils à présent disputés.

On parle de 340 morts, on dira bientôt 500 et qui sait ? Ce chiffre sera sans doute dépassé, car dans les 340 personnes n'est pas compris le grand nombre de gens qui ont simplement disparu et qu'on espère toujours retrouver, avec cette foi naïvement touchante qui soutient les malheureux jusqu'au moment où elle tombe devant les épouvantes de la réalité.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

**Chemins de fer.** — Le Conseil fédéral a nommé ingénieurs-contrôleurs des constructions et des ponts en fer M. Charles Loehle, de Steckborn (Thurgovie), professeur-adjoint à l'Ecole polytechnique, et M. François Scherli, de Genève, actuellement à Grenoble.

**Littérature immorale.** — La commission chargée d'organiser le congrès intercantonal contre la littérature immorale vient d'élaborer son programme.

Le congrès aura lieu à Berne à la fin de septembre. On y entendra les communications suivantes : discours d'ouverture, par M. Naf ; état de la question en Suisse, par M. Ed. de Charrière ; du danger de la publicité scandaleuse, par M. John Cuénod ; abus des représentations théâtrales dans les campagnes, par M. le prof. Paschoud ; la littérature immorale et la jeunesse, par M. le prof. Kaufmann ; état des législations suisses sur la matière, par M. le Dr Forret ; des bibliothèques populaires, par M. l'abbé de Bamy ; nécessité d'un congrès international, par M. Eugène de Budé. Plusieurs orateurs et délégués sont encore inscrits, entre autres, MM. Schmidt d'Aarau, Burkhardt de Bâle, Doré de Genève, etc.

Le congrès a reçu à ce jour 247 adhésions. Pour tous les renseignements, communications et dons, s'adresser à M. Gay, secrétaire-adjoint, rue du Marché, 40, Genève.

### M. Ribot à Berne.

Berne, 26 août. Le train de Lausanne venant à Berne, M. Ribot, ministre des affaires étrangères de France, est arrivé à l'heure réglementaire. Le ministre était seul dans un compartiment de première classe. Il a été salué sur le quai de la gare par M. le sénateur Arago, ambassadeur de France, et le personnel de l'ambassade.

Une calèche à deux chevaux l'a immédiatement conduit au palais fédéral, où il a déposé sa carte.

M. Weli, président de la Confédération, s'est fait excuser de ne pas assister au déjeuner de l'ambassadeur de France à la Favorite ; sa fille est gravement malade et une consultation a eu lieu ce matin.

M. Hauser, vice-président du Conseil fédéral, et MM. Droz, Schenk et Frey ont assisté au déjeuner. Au dessert, M. Hauser a salué M. le ministre Ribot, auquel il a souhaité la bienvenue en Suisse. Il a exprimé les regrets de M. Weli de ne pas pouvoir assister à ce déjeuner, puis il a porté son toast à M. Carnot.

M. Ribot a remercié et a exprimé ses regrets de ce que M. le président Weli ait été empêché d'assister au déjeuner. L'orateur a levé son verre en l'honneur du président de la Confédération et du Conseil fédéral, puis il a ajouté des paroles cordiales pour la Suisse et des vœux pour le maintien de la bonne amitié entre la Suisse et la République française.

M. Arago a porté un toast à Mme Ribot. L'après-midi a été consacrée à une excursion en voiture aux environs de Berne. M. Ribot est parti dans la soirée directement pour Paris.

M. de Freycinet, président du conseil des ministres de France, est parti hier matin à 10 h. 59 de Clarens pour Paris par la ligne de Pontarlier.

M. de Freycinet était accompagné de M. le major Dubranle.

## NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. Le comité des fêtes va décider, dit-on, une répétition du cortège historique, au profit d'une œuvre de bienfaisance.

FRIBOURG. — Dimanche dernier, M. Alexandre

Müllegg, à Morat, a fait à la nage la traversée du lac de Morat à Motier, ce qui fait une distance d'environ 3 kilomètres. Il y a cinq ans, son frère, M. le lieutenant d'artillerie Müllegg, non content de faire la même traversée, était revenu aussi à la nage de Motier à Morat.

M. Célestin Bertoletti, entrepreneur à Fribourg, chargé des travaux d'entretien et de réparations sur la ligne du chemin de fer J.-S. (secteur de Chexbres à Berne), étiat parti de Fribourg lundi après-midi, par le train de 1 h. 48, pour se rendre à un chantier près de la gare de Matran. Il commit l'imprudence de sauter du train avant l'arrêt complet et eut une jambe coupée et le bout du pied de l'autre érasé par le train. Aussitôt ramené à Fribourg par une machine de secours et transporté à l'hôpital, il a subi l'amputation.

BALE-VILLE. — Toute la ville a célébré hier la fête anniversaire de la bataille de St-Jacques ; les rues étaient pavées. Le cortège est parti de la caserne ; il comprenait cinq groupes et était formé d'une centaine de sociétés politiques, d'étudiants ou de corporations diverses.

Grand affluence dans les rues, le temps est magnifique. Le monument de St-Jacques était voilé d'un drapé, vu la mort récente du sculpteur Schloeth.

NEUCHÂTEL. — Une bande de bohémiens, composée de six hommes, cinq femmes et douze enfants, est arrivée à Neuchâtel dans trois voitures, traînées chacune par un cheval. Elle venait du canton de Fribourg, d'où la gendarmerie l'avait escortée à la frontière. Les hommes ont été conduits dans les cellules de l'hôtel de ville ; les femmes et les enfants ont été autorisés à passer la nuit dans leurs voitures, sur la place du Temple-Neuf, sous la garde de deux gendarmes. Toute la bande, accompagnée par des gendarmes, a été ensuite dirigée sur la frontière française, les individus qui la composent étant porteurs de papiers français.

## CANTON DE VAUD

### GRAND CONSEIL

Séance du 26 août.

Les observations de la commission de gestion.

La séance, qui dure de 9 heures à 11 heures, est occupée presque tout entière par la discussion des réponses du Conseil d'Etat aux observations de la commission de gestion. Cela va en papier de musique. Le président lit l'observation, le chef du département en cause lit sa réponse, la commission se déclare d'accord et le Grand Conseil fait de même, tacitement. Très rares sont les occasions où un débat s'engage.

Nous donnons ci-dessous la substance des observations qui présentent quelque intérêt : la plupart ne portent que sur des vieilleries ; une chambre à reblanchir, un sommier à consolider, un tas de balayures à transporter ailleurs, etc.

### INTÉRIEUR.

La première observation invite le Conseil d'Etat à indiquer à l'avenir dans son compte-rendu annuel : le nombre des communes imposées ; le rendement des impôts communaux ; la fortune communale. Réponse : les renseignements demandés par la commission sont, en effet, de nature à présenter de l'intérêt pour le Grand Conseil, aussi le Conseil d'Etat est-il disposé à faire droit à cette observation, dans son prochain compte-rendu. Admis.

La sixième observation invite le Conseil d'Etat à supprimer dans l'arrêté annuel sur l'alpage l'obligation de laver les étables des chalets en présence de l'inspecteur du bétail.

Le Conseil d'Etat n'est pas d'accord. « La mesure incriminée, répond-il, a été prise dans un but hygiénique, afin que le bétail en bonne santé, confié par les propriétaires aux fruitiers, soit logé dans des étables propres et, par conséquent, salubres.

L'article 181 de la loi sanitaire impose aux tenanciers d'écuries publiques l'obligation de les désinfecter trois fois par an et chaque fois que l'autorité sanitaire le demande.

C'est par analogie que le lavage des écuries des chalets a été prescrit par les arrêtés annuels sur l'alpage.

L'eau bouillante est considérée comme un fort désinfectant, au même titre que le borate de soude, l'alun, le vinaigre de bois, l'acide tannique, le chlore, l'acide salicylique, l'acide benzoïque, c'est du moins ce qu'enseigne Kaufmann, le professeur de thérapeutique à l'école de Lyon.

Ce moyen de désinfection présente le double avantage d'être moins coûteux que ceux qu'on vient de citer, et de détruire, comme eux, le virus de la fièvre aphteuse et, dans une forte mesure, le bacille de la tuberculose. Mais, pour que l'opération se fasse dans de bonnes conditions, la présence de l'inspecteur du bétail est nécessaire.

Le Conseil d'Etat estime donc que la mesure est utile et doit être continuée. Si le Grand Conseil ne partage pas cette manière de voir et qu'il maintienne l'observation, le Conseil d'Etat en tiendra compte en supprimant, dans le prochain arrêté sur l'alpage, la disposition qui la concerne.

Une assez longue discussion — la seule de la matinée — s'engage entre les adversaires et les partisans du lavage des chalets.

M. GILLIARD, rapporteur de la sous-commission de gestion, veut le retrait de cette mesure. Si elle était vraiment utile et hygiénique, dit-il, elle devrait être appliquée, à bien plus forte raison, dans les étables de la plaine, dont les conditions d'aération et de ventilation sont bien plus défavorables que celles de la montagne. La mesure est onéreuse non en soi, mais par la présence requise de l'inspecteur du bétail, auquel il faut payer des émoluments et des frais de route. Dans la pratique, elle est d'ailleurs insuffisante ; c'est un trompe-l'œil. On pourra toujours l'appliquer, avec aggravation, en temps d'épizooties.

M. DEBONVILLE, chef du département de l'intérieur, insiste pour que la commission retire son observation. La mesure incriminée est gênante, sans doute, comme toutes les mesures de police ; mais elle est fortement recommandée par les spécialistes comme un moyen d'empêcher la propagation des maladies infectieuses du bétail. Le Conseil d'Etat ne voudrait pas prendre sur lui d'en ordonner le retrait. Depuis qu'elle est appliquée, soit depuis 1855, notre canton a été préservé des épizooties qui ont fait ailleurs tant de mal.

M. AUBERT, député de Gryon, appuie M. Gilliard. Le lavage des chalets tel qu'il est pratiqué lui paraît être une « farce ». On peut ordonner la mesure en temps d'épizooties. En temps ordinaire, il n'y a aucun danger à la supprimer ; cela ne nuira en rien à la santé du bétail.

M. GILLIARD dit que le mot « farce » n'est pas trop fort si l'on considère la façon dont les lavages sont effectués en certains endroits. Un simulateur de

lavage avec une marmite d'eau tiède ne peut avoir aucun effet et n'empêchera la propagation d'aucune épizootie.

M. BOSSET, vétérinaire, à Avenches : Quand les lavages sont bien faits, ils sont utiles, incontestablement. Les mesures préventives sont toujours préférables en matière d'épizooties. Il semble donc qu'il serait naturel de demander une stricte application de la mesure plutôt que d'en réclamer le retrait. Quand nos montagnes seront infestées, on regrettera ce qu'on aura fait ou pas fait, mais ce sera trop tard.

On vote. A une faible majorité, l'observation est maintenue.

### AGRICULTURE ET COMMERCE.

Des sept observations de la commission, quatre sont relatives à l'entretien des bâtiments cantonaux, à la mendicité et au tarif des vérificateurs des poids et mesures. Les réponses qu'y a faites le Conseil d'Etat sont admises sans discussion.

Une observation invite le Conseil d'Etat à prendre arrangement avec la commune d'Oron-la-Ville au sujet du bâtiment de la cure, et si cet arrangement n'est pas possible, à faire réparer la cure actuelle le plus tôt possible.

M. VIGNERAT répond que la question de la cure d'Oron n'a pas été perdue de vue. Il a été fait à son sujet plusieurs études et des propositions fermes ont été soumises en dernier lieu à la commune d'Oron. La commune achèterait la cure actuelle et ses dépendances pour le prix de 16,000 francs et fournirait en revanche à l'Etat, à titre gratuit, le terrain nécessaire à la construction d'une nouvelle cure.

Suivant la réponse de la commune d'Oron, il sera demandé au Grand Conseil, par décret, un crédit pour la construction d'une cure neuve sur l'emplacement indiqué et des pouvoirs pour la vente de l'ancienne, ou bien, si les négociations échouent, il sera porté au budget de 1892 la somme nécessaire pour restaurer la cure actuelle.

La commission se déclare d'accord pourvu qu'une décision soit prise avant la session de novembre.

La réponse du Conseil d'Etat est admise. Une autre observation de la sous-commission est l'écho de discussions, parfois très vives, soulevées par les concours régionaux de cette année et de l'année dernière. On s'est demandé s'il était convenable que l'Etat primât son propre bétail, c'est-à-dire celui de la colonie de Payerne, de l'asile de Cery, etc.

La commission n'attaque pas la question de front. Elle se borne à inviter le Conseil d'Etat à élever le montant de la somme totale des primes délivrées dans les concours régionaux d'une somme égale à celle obtenue par les établissements de l'Etat pour le bétail qu'il expose dans les dits concours.

Voici la réponse du Conseil d'Etat : « Les inconvénients signalés existaient si, comme précédemment, une somme déterminée était spécialement affectée pour chaque concours, ceux où se présenteraient les animaux de l'Etat auraient à souffrir de la distraction des sommes décernées en primes à ces animaux ; mais, actuellement, la somme à répartir aux animaux d'un concours n'est pas fixée d'avance ; le crédit est accordé en bloc au jury pour tous les concours ; à lui de la distribuer aussi équitablement que possible suivant la qualité des animaux présentés.

Le jury des concours régionaux de 1891 avait à sa disposition une somme de 22,000 fr. Malgré les directions données par le département de l'Agriculture de ne pas trop dépasser ce chiffre, il a distribué 34,320 fr. ; sur cette somme, 765 fr. ont été attribués aux établissements de l'Etat. Au concours général le jury avait à sa disposition 10,000 fr. ; il a distribué 11,020 fr., dont 465 fr. aux établissements de l'Etat ; ceux-ci n'ont donc pas même distrait le 2,7 0/0 des sommes distribuées. Un si minime prélèvement peut-il avoir une influence décourageante sur les éleveurs ? Ce serait leur faire injure que de le croire ; il est d'ailleurs à remarquer que l'asile de Cery, considéré comme établissement de l'Etat, appartient à l'administration des hospices.

Ce n'est pas en distribuant de nombreuses primes que l'on provoque une réelle amélioration ; on satisfait simplement l'amour-propre d'un plus grand nombre d'exposants, tandis qu'en donnant de grosses primes on encourage l'éleveur sérieux à faire des sacrifices pour se procurer du bétail de qualité, digne de concourir et de donner de bons produits pour l'élevage.

Vu les sommes que le jury a distribuées, déjà en sus des crédits alloués, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a pas lieu d'affecter un crédit spécial pour les minimes primes décernées aux animaux des établissements de l'Etat, au lieu de les priver de ces primes, attendu que cela aurait aussi pour conséquence de leur faire retrancher les primes fédérales.

La commission n'est pas entièrement d'accord ; elle pense « qu'il y a quelque chose à faire ». Néanmoins, après quelques explications de M. Vignerat, elle admet la réponse.

### INSTRUCTION PUBLIQUE

Les réponses du Conseil d'Etat aux sept observations formulées dans le rapport intéressant et très soigné de M. Bar-Monnet sont toutes admises sans débat. La plupart sont des observations de détail. L'une vise les locaux de l'enseignement professionnel à l'école industrielle cantonale. Ces locaux, humides et malsains, sont en outre notoirement insuffisants. La commission voudrait que le Conseil d'Etat étudie la transformation de l'ancien grenier de l'hôpital cantonal en ateliers pour l'enseignement professionnel de l'école industrielle.

Le Conseil d'Etat constate, dans sa réponse, que le bâtiment dont parle l'observation est aujourd'hui démoli, ce qui pourrait dispenser le Conseil d'Etat de toute autre réponse.

Le Conseil d'Etat ajoute cependant qu'il recherchera la meilleure utilisation du sol devenu disponible et, qu'à cette occasion, il tiendra compte de l'observation présentée par la commission. Mais comme des tractations sont pendantes soit avec la commune de Lausanne, soit avec des particuliers au sujet d'immeubles avoisinants, le Conseil d'Etat pense que le Grand Conseil fera bien de ne point lui demander dans ce moment d'engagement formel qui pourrait compromettre la situation de l'Etat dans les tractations pendantes.

La réponse est admise.

Une autre observation a trait aux locaux occupés par l'Institut des sourds-muets, à Moudon. La commission de gestion les a trouvés bien peu convenables et pas très sains. Elle voudrait que le Conseil d'Etat étudie le transfert de l'asile dans un bâtiment plus convenable, si la propriétaire de la maison actuelle se refuse à y faire les réparations exigées pour l'hygiène des élèves.

Les locaux occupés par l'Institut des sourds-muets à Moudon, répond le Conseil

DÉPARTEMENT MILITAIRE

C'est M. AMIGUET, député de Gryon et maréchal-logis d'artillerie, qui rapporte sur le département militaire. Il fait une série d'observations très judicieuses sur l'état des casernes de Lausanne et de Bière. A Lausanne, il s'agit d'une part de combattre l'humidité dans les sous-sols et d'autre part d'amener à la caserne une quantité d'eau suffisante pour les besoins de la troupe.

M. BORNAND appuie vivement cette dernière observation. Le Conseil d'Etat promet d'en tenir compte dans les tracérations actuellement en cours pour le renouvellement de la convention relative à la place d'armes de Lausanne.

Pour Bière, M. Amiguet réclame l'établissement de pavés sur les places servant au passage des chevaux et le cimentage des allées des écuries. Le Conseil d'Etat se déclare prêt à exécuter ces travaux.

TRAVAUX PUBLICS

La sous-commission des travaux publics n'a fait, par l'organe de son rapporteur, M. SPENGLER, que deux observations.

L'une demande la correction de l'Arnon dans le cours inférieur de cette rivière, l'autre prie le Conseil d'Etat d'insister très vivement auprès du canton de Fribourg pour que l'indigement de la Veveyse du Moléson soit entrepris au plus tôt, cette œuvre étant le complément indispensable des travaux très coûteux fait sur territoire vaudois.

Voici la réponse du Conseil d'Etat à cette seconde observation :

Sans parler de ses nombreuses demandes antérieures, le Conseil d'Etat avait écrit le 31 mai 1890 au Conseil d'Etat de Fribourg une lettre le priant de nous informer de la situation actuelle du projet d'indigement, de la branche supérieure de la Veveyse et lui faisant part de l'inquiétude résultant de la non exécution des travaux.

Cette lettre était demeurée sans réponse et ensuite le gouvernement déjà présentée au sujet de cette affaire par la commission de gestion de 1889, le Conseil d'Etat a réclamé une réponse le 25 septembre 1890.

L'ayant encore vainement attendue jusqu'à la fin de l'année 1890 et ayant reçu le 24 décembre une nouvelle lettre de la municipalité de Vevey lui faisant part de ses inquiétudes, le Conseil d'Etat a adressé le 3 janvier 1891 au gouvernement de Fribourg une nouvelle recharge pressante et le même jour il informait le Conseil fédéral de l'état de la question et réclamait de ce haut conseil de vouloir bien agir de son côté auprès de cet Etat pour presser l'exécution du travail attendu.

Par lettre du 13 janvier 1891, le Conseil fédéral a répondu au Conseil d'Etat du canton de Vaud, que le Conseil d'Etat de Fribourg avait prévu au budget de ce canton pour 1891 un crédit en vue de la construction d'un premier barrage à faire au cours fribourgeois de la Veveyse dès le printemps de la dite année.

Par une première lettre en date du 16 janvier 1891, le Conseil d'Etat de Fribourg annonçait qu'il n'avait nullement perdu de vue la question de l'indigement de la Veveyse dite du Moléson, qu'il s'était mis d'accord avec l'inspecteur fédéral des travaux publics pour la construction d'un premier barrage, à l'endroit désigné lors d'une inspection locale du 25 octobre 1889, que ce barrage serait entrepris dès les premiers beaux jours du printemps et que cet ouvrage serait compris dans l'ensemble de la correction pour laquelle un plan général serait établi.

Le même conseil ajoutait cependant qu'il ne saurait partager les craintes qu'éprouve la municipalité de Vevey, la Veveyse du Moléson lui paraissant moins dangereuse que la branche de l'eygire.

Dans une seconde lettre, datée du même jour, le gouvernement de Fribourg informait celui de Vaud qu'il avait pris les décisions suivantes :

1. Il autorisait la direction des travaux publics :

a) A faire établir dans le courant du présent exercice un projet avec devis de l'ensemble des travaux à exécuter en vue de l'indigement de la Veveyse du Moléson ;

b) A soumettre ces plans et devis à l'approbation du Conseil fédéral avec demande du subside usité.

2. D'autoriser en principe et à des conditions à fixer ultérieurement avec la commune de Châtel-St-Denis la construction d'un barrage déterminé dans l'inspection fédérale du 25 octobre 1889.

En communiquant au Grand Conseil l'extrait qui précède de sa correspondance avec le Conseil fédéral et le gouvernement de Fribourg, le Conseil d'Etat croit avoir répondu à l'observation ci-dessus.

Il s'empresse néanmoins de se renseigner au plus tôt sur l'état actuel des choses et ne manquera pas de faire de nouvelles démarches, si cela est nécessaire, auprès du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat de Fribourg afin qu'une suite effective soit promptement donnée à la correction de la Veveyse dite du Moléson.

La commission admet la réponse en insistant toutefois derechef sur l'utilité et l'urgence des travaux réclamés.

JUSTICE ET POLICE

Les réponses du Conseil d'Etat aux huit observations de la commission sont admises sans débat.

La première demande la création d'un poste de sous-archiviste cantonal; la seconde invite le Conseil d'Etat à étudier les moyens d'arriver à donner aux élèves de la Discipline des Croisettes une éducation agricole plus complète; la troisième demande l'abaissement des indemnités à payer par les communes pour leurs détenus à la colonie de Payerne.

A ce propos, le rapporteur, M. FAYRE-RUBATTEI, constate que beaucoup d'individus qui devraient être internés à Payerne n'y sont pas envoyés par les communes parce que cela leur coûte trop cher. Les communes ont intérêt à leur laisser commettre des délits plus graves entraînant la peine de l'emprisonnement ou de la détention!

Une autre observation, relative à la même colonie de Payerne, invite le Conseil d'Etat à ne pas laisser cet établissement se transformer exclusivement en une ferme-modèle, fort bien tenue, mais excessivement coûteuse. Il importe de maintenir la colonie dans les limites les plus conformes au but de cette institution.

Les deux dernières observations sont relatives à l'état des prisons de l'Évêché, à Lausanne — toujours défectueuses — et à celui des prisons du district de la Vallée, plus pitoyables encore.

FINANCES

La presque totalité des observations relatives au département des finances ont trait à la mise en vigueur de la loi sur l'inscription des droits réels immobiliers. Elles sont présentées par M. ROSSY, géomètre, et n'ont guère d'intérêt que pour les spécialistes. Il serait difficile d'en donner une idée claire au public non initié. Les réponses du Conseil d'Etat sont du reste toutes admises.

Une des observations invite le Conseil d'Etat à rappeler aux notaires chargés de présenter des actes au contrôle des droits réels les délais dans lesquels cette présentation doit s'opérer.

M. EMILE FAYRE ne voudrait pas que cette observation eût pour effet d'engager le Conseil d'Etat à user, vis-à-vis des notaires quelque peu en retard, d'une sévérité exagérée. A la campagne, les actes immobiliers se passent en général tous à deux époques de l'année, au printemps et en automne, et il arrive quelquefois que des notaires, surchargés d'occupations, sont dans l'impossibilité matérielle de présenter les actes dans les délais strictement légaux. Il arrive aussi que les conservateurs des droits réels, très à cheval sur la lettre de la loi, refusent des actes qui paraissent parfaitement en ordre et font ainsi traîner les choses.

M. DÉCOUVER, chef du département des finances, rassure M. Fayre. Si des mesures ont été prises parfois, c'a été toujours, non pas contre des notaires très occupés, mais au contraire contre des notaires ayant fort peu d'actes à passer dans une année et se montrant d'autant plus négligents. Les notaires sérieux, comme l'est M. Fayre, n'auront jamais à craindre les rigueurs de la loi.

OBSERVATIONS INDIVIDUELLES

Au cours de la séance, deux observations individuelles sont présentées.

Nous avons déjà donné hier le texte de celle de M. de Meuron et la réponse que lui a faite le Conseil d'Etat.

M. LUCIEN VINCENT reprend une observation déjà faite en 1890 relativement à la perception des amendes scolaires et demande quelle suite le Conseil d'Etat pense lui donner.

M. RUFFY, chef du département de l'instruction publique, dépose la réponse suivante :

Le Conseil d'Etat, invité par la commission de gestion de 1889 à établir l'uniformité dans la perception des amendes scolaires par les préfets, a fait une enquête complète sur la matière.

Les départements de l'instruction publique, de l'intérieur et des finances ont étudié la question, chacun pour ce qui les concernait, et les préfets ont été réunis à Lausanne pour être entendus sur la question.

Il est résulté de cette enquête qu'il y avait lieu, non seulement à uniformiser la perception des amendes, mais que des réductions dans les frais pouvaient être apportées. Un arrêté est préparé dans ce sens.

Avant de rendre cet arrêté, le Conseil d'Etat a voulu s'enquérir du résultat du nouveau système de répression des absences. Aujourd'hui cette constatation est à peu près terminée et l'arrêté prévu sera rendu pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Les observations de MM. Vincent et de Meuron seront discutées dans la séance de vendredi.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Sur le rapport de M. CRÉNOUD, le Grand Conseil vote des crédits supplémentaires de 8700 francs au budget des travaux publics de 1891.

Au début de la séance, M. CAMICHE, réçu député de Sie-Croix, a été introduit et assenti.

Séance du 27 août 1891.

Le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal réunis font savoir qu'il leur sera impossible de procéder, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1891, aux nominations des députés aux poursuites et aux faillites. Les nominations ne pourront se faire que dans la première quinzaine de septembre.

On discute les observations individuelles.

M. de HALLER a demandé que le Conseil d'Etat fit connaître, dès le mois de janvier de chaque année, les districts dans lesquels il sera interdit de chasser, la désignation tardive de ces districts étant de nature à porter préjudice à toute une catégorie de chasseurs.

Le Conseil d'Etat déclare qu'il fera droit à cette observation.

M. ERNEST VAUTIER recommande au Conseil d'Etat de favoriser autant que possible le reboisement des forêts en fournissant des plantes aux communes et aux particuliers aux conditions les plus favorables.

Le département de l'agriculture répond qu'il veut tous ses soins aux reboisements et qu'il persévérera dans cette voie.

La réponse est admise. M. EMILE FAYRE demande que le Conseil d'Etat étudie une révision de la loi sur l'inscription des droits réels, spécialement en ce qui concerne les législations. La loi exige des formalités trop longues, trop compliquées et trop coûteuses, qui entravent les affaires. Il y a urgence à les simplifier.

Le Conseil d'Etat répond qu'il veut bien s'occuper d'une révision de la loi en ce qui concerne les législations hors du canton.

Ces derniers mots paraissent de trop à M. Emile Fayre. Il faut s'occuper non seulement des législations à l'étranger mais des législations en général. M. Fayre montre les nombreux inconvénients de la loi en cause. Dans la pratique, elle donne lieu à d'extrêmes difficultés. La loi dans son ensemble devrait être revue.

La réponse du Conseil d'Etat est admise.

Des décrets de naturalisation en faveur des personnes suivantes sont adoptés en second débat :

Salomon Lévy, inspecteur d'assurance, Lausanne; Max Landberg, chef de cuisine, Clarens; Pierre Stenbuseh, professeur, Lucens; Jacob Lang, charbon, Fontaine; Maurice Grandouillet, jardinier, Daillens; Wendolin Beck, négociant, Lausanne; Paul Menzone, agriculteur, Croy; Emma-Marie Lang, Fontaine; Emile Belerio, employé postal, Lausanne.

M. BOUCEAU présente un long et intéressant rapport sur les pétitions demandant la création d'un mont-de-piété officiel. Il analyse les législations de plusieurs Etats européens sur cette matière, spécialement celles de la France et de l'Allemagne. Dans ces deux pays, les établissements de prêts sur gages sont tous officiels ou soumis à un contrôle officiel très strict. En Suisse, certains cantons, Bâle spécialement, possèdent des lois, réglementant l'exercice de la profession de prêteur sur gage. D'autres cantons, Zurich et Genève entre autres, ont de véritables établissements officiels. A Genève, la caisse de prêts sur gage rend de très grands services; depuis sa fondation, elle a prêté plus de 12 millions de francs à 1 million d'emprunteurs; c'est la classe nécessaire qui a recours à ses bons offices; la plupart des prêts consentis sont de 1 à 6 francs.

On ne peut donc pas nier que les monts-de-piété ne rendent d'immenses services. Mais faut-il que ces établissements soient créés par l'Etat, ou faut-il se borner à les contrôler? La commission ne se prononce pas d'une façon catégorique, mais elle pense que les vœux des pétitionnaires doivent être sérieusement étudiés.

La commission propose : a) d'inviter le Conseil d'Etat à élaborer un projet de loi sur l'exercice de la profession de prêteur sur gage; b) de renvoyer la pétition des sociétés ouvrières de Lausanne au Conseil d'Etat avec pressante recommandation.

M. EUG. FONJALLAZ appuie très vivement les conclusions de la pétition et insiste sur la nécessité de créer un Mont-de-Piété officiel.

M. DÉCOUVER, président du Conseil d'Etat, a fait observer que la loi cantonale sur les poursuites et faillites contient des dispositions sur le prêt sur gage et permet ainsi de soumettre à un contrôle officiel les établissements qui se livrent à ce genre d'opérations. Néanmoins, l'orateur ne s'oppose pas aux conclusions de la commission et déclare que le Conseil d'Etat est prêt à examiner sérieusement la demande des pétitionnaires.

Les conclusions de la commission sont votées à l'unanimité.

Landwehr. — Les cadres des bataillons de fusiliers 7, 8 et 9 de landwehr entrent en caserne demain vendredi. La troupe arrive mardi matin, 1<sup>er</sup> septembre.

Les bataillons 7 et 8 se réuniront à 9 heures du matin à Beaulieu et le bataillon 9, à la même heure, à la Pontaise.

Courses de chevaux. — Nous rappelons que les courses organisées par la Société pour l'amélioration de la race chevaline dans la Suisse romande ont lieu à Yverdon samedi.

Il y a en tout huit courses. Les courses au trot attelé ont lieu le matin, à 10 heures, et les courses montées l'après-midi, à partir de 2 1/2 h.

Chaque course compte un bon nombre de concurrents, et beaucoup d'excellents chevaux se disputent la première place au poteau.

Nul doute qu'un nombreux public n'assiste, comme toujours, à cette petite fête et n'encourage par sa présence les efforts faits depuis vingt ans par la Société hippique pour améliorer nos races chevalines et introduire le goût du cheval dans nos contrées.

Si le beau temps favorise cette journée, le champ de courses d'Yverdon présentera samedi un charmant coup-d'œil.

Vevey. — Quelques Veveysans avaient pris 300 billets de la loterie de Berne (dernière série). Trois de leurs billets sont sortis avec 5 francs chacun. Au total 15 francs de gain contre plus de 300 francs de débours. Les « heureux gagnants » ont décidé de verser les 15 francs à la Crèche de Vevey.

Tour-de-Peilz. — Dimanche prochain, 30 août, à 3 heures après-midi, aura lieu dans le temple de la Tour-de-Peilz, l'assemblée générale de la Société de l'Orphelinat des Alpes.

La société se réunit chaque année dans un lieu différent de son champ d'action qui s'étend de Lavey au cercle de la Tour-de-Peilz, y compris les Ormonts et le Pays-d'Enhaut.

Cette institution qui est dirigée par un comité de quinze membres, sans distinction d'Eglises, a été fondée en 1855; elle a pour but de travailler à l'éducation des enfants pauvres, orphelins ou abandonnés, qu'elle place dans des familles choisies avec soin, généralement à la campagne; il y en a actuellement 70 confiés à ses soins.

Le comité espère que les personnes qui s'intéressent à cette œuvre charitable voudront bien venir nombreuses à l'assemblée et lui donner ainsi, par leur présence, un témoignage effectif d'encouragement et de sympathie.

Une collecte en faveur de l'Orphelinat sera faite à la fin de la séance.

LAUSANNE

Excursion à Zermatt. — Nous rappelons que l'excursion organisée par l'agence Ruffieux, de Lausanne, avec départ des principales villes du canton de Vaud, aura lieu le 5 septembre. On peut s'inscrire jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> septembre.

DÉPÊCHES

Aigle, 27 août. — Hier, à midi, deux bâtiments ont été brûlés à Yverne, et cette nuit quatre granges ont brûlé à Aigle.

Un croit à la malveillance. Un individu soupçonné d'être l'incendiaire a été arrêté. Il n'y a heureusement pas eu d'accident de personnes.

Berne, 27 août. — La Banque fédérale fait savoir qu'elle est engagée dans les opérations de la « Société générale pour le développement de l'industrie à Bâle » pour une valeur totale de 2,625,000 francs et de 1,074,000 francs répartis sur six postes.

Ensuite des constatations faites par les délégués du conseil d'administration, celui-ci estime que 2,625,000 francs et 187,000 francs doivent être considérés comme garantis contre toute perte.

Au cas où la « Société générale », constituée au capital de 25 millions, mais dont 20 0/0 seulement sont versés, ne parviendrait pas à faire honneur à ses engagements, il faudrait

considérer comme perdue une somme de 137,000 francs, et comme peut-être perdue, en tout ou en partie, une autre somme de 730,000 francs.

Genève, 27 août. — M. Barton, consul d'Angleterre, va adresser au Conseil fédéral une note pour signaler les mauvais traitements qu'aurait subis à Montreux une dame anglaise appartenant à une famille honorablement connue.

S'étant rendue à l'hôtel de la Gare pour y faire visite à un vieil ami de sa famille, lequel se trouvait absent par suite d'un malentendu, elle voulut l'attendre dans sa chambre, fut prise par le personnel pour une femme légère, conduite au poste et si fort rudoyée, qu'elle aurait encore des ecchymoses aux bras. Elle réclamerait 100,000 fr. de dommages-intérêts.

Chamounix, 26 août. — M. Imfeld, ingénieur, est descendu ici aujourd'hui pour engager des ouvriers; ceux qu'il avait jusqu'ici refusés de remonter au Mont-Blanc.

L'expédition à la recherche des cadavres a trouvé, dans la crevasse, un bout de corde de 5 mètres. Douze hommes de renfort sont partis cette nuit.

M. Imfeld remontera au Mont-Blanc avec M. le docteur Jacotet, de Chamounix. MM. les docteurs Egli et Guglielminetti ont terminé leurs observations.

Washington, 27 août. — Un télégramme de Valparaiso affirme que les troupes du président Balmaceda ont réussi à neutraliser les opérations des congressistes sur terre et sur mer.

Les congressistes sont complètement cernés.

Londres, 27 août. — M. Pean, conservateur, a été élu député de Lewisham. Il remplace un conservateur.

Dublin, 27 août. — Une tempête a emporté dix-sept tentes de l'exposition agricole. Trois soldats ont été noyés.

Cherbourg, 27 août. — L'escadre du Nord est arrivée à Cherbourg. L'amiral Gervais a été acclamé par la foule.

Paris, 27 août. — Le *Matin* dément le prochain voyage de la tsarine en France.

Trois employés du chemin de fer de l'Ouest ont été tamponnés hier à la gare St-Lazare par une locomotive. L'un d'eux a été tué; les deux autres grièvement blessés.

Ed. FEHR, éditeur.

Généralisation

Mademoiselle Elisabeth Kamm, à Glaris, décrit le fait suivant fondé sur l'expérience: Depuis nombre d'années j'étais atteinte d'une maladie de foie, de rhumatisme et de crampes d'estomac. Le bras droit, les épaules, même tout le côté droit entier, étaient très fortement enflés, j'éprouvais les douleurs les plus atroces.

J'employai d'innombrables remèdes, mais tous sans succès. Finalement, j'essayai de la Warner's Safe Cure, qui m'avait été recommandée et, après en avoir pris deux flacons, je me trouvais réellement beaucoup mieux; après le troisième flacon, je pus reprendre mon ouvrage et maintenant je suis complètement débarrassée de ma longue et douloureuse maladie.

Aussi, ne manquerai-je pas de recommander ce merveilleux remède à toutes les personnes qui souffrent.

Se vend 5 fr. le grand flacon dans les pharmacies Grandjean et Nicati, à Lausanne; pharm. Nicole, Vevey; pharm. Glatz, Yverdon; pharm. Ador, Vallorbes; pharm. Châtel, Morges; pharm. Goegg, 18, Corratierie, Genève. 4374

BANQUE DE PRÊTS SUR GAGES

DE LAUSANNE

Tarifs et conditions des prêts (VOIR AUX ANNONCES)

M. SCHLOSSER DE PARIS

Pédicure-Spécialiste

de la plupart des familles royales d'Europe est visible à LAUSANNE

HOTEL DU FAUCON, rue St-Pierre

Visible jusqu'au vendredi 28 août inclus.

Le seul qui a reçu les plus grands éloges des principaux journaux d'Europe et d'Amérique pour sa manière unique d'opérer et de guérir complètement les cors, durillons, etc., ainsi que toutes les infirmités des pieds d'importance quelle nature. Une seule opération, non durant que quelques minutes, suffit. Extirpation sans aucune douleur et sans faire saigner. Permet de pouvoir se chauffer et marcher de suite sans aucun inconvénient, comme l'attestent plus de 10,000 certificats de personnes connues. Sa méthode ne consiste pas à tailler la superficie des cors, car plus on coupe le durillon, plus il s'agrandit, s'étend, produit de l'inflammation, des abcès et de la des accidents très sérieux. M. Schlosser s'applique à extraire le germe du mal et arrive à la complète guérison.

Visible de 10 heures du matin à 5 heures du soir, Hôtel du Faucon, Lausanne, visible jusqu'au vendredi 28 août inclus.

ÉTAT-CIVIL DE LAUSANNE

MARIAGES AFFICHÉS DANS LA SEMAINE

Jules-Emile Rochat et Marie Rebillet. — Jean-Jacques-Louis Ringelen et Susanne-Marie Gugisberg. — Louis Jaton et Anna-Lucie-Charlotte Guignard. — Charles-Frédéric-Auguste Hollstein et Lina Kyburz. — Robert-Rodolphe Wyss et Elise-Eugénie Jamin. — Jules-François Bellet et Frédérique-Louise Inigo.

NAISSANCES INSCRITES DANS LA SEMAINE

Le 15 août, Eugène-Louis Rossier, de Vevey et Rougemont. — Jeanne Rochat, du Lieu. — Le 16, Louise-Françoise-Léaïtia Morisetti, Italienne. — Le 17, Werner Jacques Chevallas, de Montbéliard. — Charles-Albert Carera, Italien. — Le 18, Michel Costo, Italien. — Nelly-Françoise-Marie-Julie Hélène Camel, de Châteaud'Ex. — Adrien-Joseph Guignard, du Lieu. — Gustave Mello, Italien. — Le 19, Blanche-Berthe Reganney, de Lausanne. — François-Joseph Merkti, Argovien. — Rose-Lucie Laitly, de Dullin. — Anna-Emma Weill Zurichoise. — Le 20, Nadine-Julie-Louisa-Théodème Corboz, de Lausanne, du Mont et d'Épalinges. — Jean Steffen, Bernois. — Henri-Louis Sommer, de Cottens. — Le 21, Jeanne-Germaine Lavanchy, de Savigny et de Forel. — Robert-Alfred Neukomm, Schaffnois.

Sommaire du numéro d'août du CHÂTEAU ÉVANGÉLIQUE, revue religieuse de la Suisse romande, publiée par MM. Armand Vanier, Ch. Porret et S. Burnier: Études bibliques: La voie de la justice, par H. Mourou. — Questions morales et sociales: Une histoire de la bienfaisance chrétienne, par Ch. Courvoisier. — Histoire religieuse: De la prédication neuchâteloise au dix-huitième siècle, par H. de Rougemont. — Nouvelles: Italie méridionale, Allemagne et États-Unis. — Bulletin bibliographique. — Pensée.

Par an: Suisse, 10 fr.; Union postale, 12 fr. — Numéro séparé: 1 fr. 50. Bureau chez Georges Bridel & Cie, éditeurs, à Lausanne.

Horaires des bateaux à vapeur

Heures de passage des bateaux aux principaux ports de la côte suisse (Pour le service complet, voir les horaires.)

Table with columns for destination (Dir.), departure (Exp.), and arrival (Soir) for various ports like Genève, Yverdon, Vevey, etc.

Chemin de fer de Lausanne à Ouchy.

Matin: 6.30 - 6.45 - 7.15 - 7.45 - 8.15 - 8.45 - 9.15 - 9.30 - 9.45 - 10.15 - 10.30 - 10.45 - 11.15 - 11.30 - 11.45 - 12.15. Après-midi: 1.45 - 1.55 - 2.15 - 2.30 - 2.45 - 3.15 - 3.30 - 3.45 - 4.15 - 4.30 - 4.45 - 5.15 - 5.30 - 5.45 - 6.15 - 6.30 - 6.45 - 7.15 - 7.30 - 7.45 - 8.15 - 8.30 - 8.45 - 9.15 - 9.45 - 10.15.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES

Champ-de-Fair: A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555 m.; Long.: 6°38' E; Lat.: 46°31' N. — Barom.: 713; Therm.: 9°6; Hant. d'eau: 1 m.03.

Août moyenne: Baromètre 713.6 Thermomètre 17.9. Pluie 103 mm.

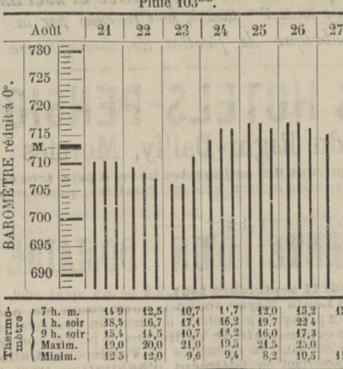


Table with columns for direction (Dir.), departure (Exp.), and arrival (Soir) for various ports like Genève, Yverdon, Vevey, etc.

Situation générale. Nouvelle dépression très forte au N de l'Ecosse 730. Hautes pressions se déplacent au SE. Temps probable: encore beau et chaud, puis nuageux.

Bourse de Paris du 26 août 1891.

Table of stock market prices for Paris, including various bonds and shares.

Bourse de Lausanne du 27 août 1891.

Table of stock market prices for Lausanne, including local and foreign securities.

Bourse de Genève (Service téléphonique).

Table of stock market prices for Geneva, including various financial instruments.

Changes du 29 août 1891.

Table of exchange rates for various currencies and locations.

**ECHALLENS**  
Le vétérinaire H. RAVUSSIN  
s'établit à Echallens et demeure  
**Hôtel des Balances**  
au premier. 4531

**Docteur M. BURCART**  
chirurgien accoucheur,  
Molard, 15, Genève.  
4300. Traitement des mala-  
adies des femmes par la méthode  
sueédoise de Thure-Brandt.  
Consultations de 10 à 12 heures,  
jeudi excepté.  
Polyclinique publique, mercredi  
et samedi de 5 à 7 heures.  
TÉLÉPHONE

**Société pastorale suisse.**  
MM. les membres de la section  
vaudoise qui se proposent de  
prendre part à l'Assemblée gé-  
nérale de Bâle, les 7 à 9  
septembre prochain, sont priés  
d'en informer sans retard le  
président soussigné, en indiquant  
s'ils désirent un logement.  
Ils sont avisés en outre que la  
distribution des cartes de fête aura  
lieu au Stadtcasino (Barfusser-  
platz).  
4583 H. Vuilleumier, prof.

**COLLÈGE GALLIARD**  
4483. Reentrée des classes mar-  
di 1<sup>er</sup> septembre, à 7 heures.  
Examen d'admission lundi 31  
août, à 10 heures.  
Pour renseignements s'adresser  
au directeur, M. Ch. Bieler,  
place Chauderon, Lausanne.

**ÉCOLE SUPÉRIEURE  
DE JEUNES FILLES  
à LAUSANNE**  
(Rue Bel-Air 11.)  
Reentrée des 6 classes de  
l'école, mardi 1<sup>er</sup> septem-  
bre, à 8 h. — Examens d'admis-  
sion, lundi 31 août, à 8 h. —  
Inscriptions, vendredi 25 et  
samedi 29 août, de 8 h. à midi  
et de 2 à 4 h. 4401

**PIANO**  
J. Jehl, prof., Maupas 18. 4575

**L'ESTAFETTE**  
est en vente au  
**KIOSQUE D'OUCHY**  
des  
6 h. 1/2 du matin.



**HOCOLAT  
ET  
CAO  
KOHLER  
LAUSANNE  
(SUISSE)**

**MÉDAILLE D'OR**  
à l'Exposition universelle de  
Paris 1889. 4266

**TIREURS!!!** Achetez la Hol-  
leine de Holl-  
Broyon, à fr. 2 le  
flacon. Elle permet de tirer avec  
la plus grande sûreté, calmant les  
nerfs et donnant une grande fixité  
à la vue. Expéd. c. remb. Pharm.  
St-Martin, Vevey. 4357-2843

**Excellent via d'Algérie**  
**CLOS VOUGA**  
n°649x-6216  
à Francs 60 l'hectolitre  
**J. Bouvier**  
20, rue Général-Dufour, GENEVE  
Echantillons sur demande.

**MÉDAILLE D'OR**  
l'Exposition Universelle, Anvers 1883  
**CHOCOLAT**



**SUCHARD**  
NEUCHÂTEL, Suisse.  
MÉDAILLE D'OR  
Exposition universelle  
Paris 1889.

**UNE JEUNE FILLE**  
[4562] sachant bien coudre et con-  
naissant tous les autres travaux  
domestiques, cherche place  
dans une honorable famille de  
Lausanne ou environs.  
S'adresser à Mme Schneider,  
n°9, Obere Hauptgasse, Thoune  
(Berne).

**OUCHY**  
Vendredi 28 et dimanche 30 août 1891.  
**FÊTE**  
de la Société Vaudoise de Navigation  
avec le concours du  
**ROWING-CLUB, LAUSANNE**  
Programme du vendredi 28 août :  
1 h. de l'après-midi. Parade.  
2 h. Commencement des courses à la rame.  
(Encintes ombragées, entrée 30 centimes.)  
6 h. Distribution des prix.  
**BAL EN PLEIN AIR**  
à 8 1/2 h. du soir.  
**Fête vénitienne. — Grand feu d'artifice.**  
(Voir l'annonce spéciale.) 4589

**RADE D'OUCHY**  
**FÊTE DE NAVIGATION**  
Vendredi 28 août 1891.  
**GRANDE**  
**Soirée Vénitienne**  
ET  
**ILLUMINATION DU PORT**  
Programme :  
7 1/2 h. Ouverture des portes.  
8 h. Commencement de la Soirée. — Réunion des embarcations illu-  
minées.  
8 1/2 h. Défilé des embarcations concourant aux primes.  
**A 9 heures**  
**GRAND**  
**FEU D'ARTIFICE**  
par la maison Oudot-Arban, de Lyon  
Artificiers des Fêtes Universitaires  
en 5 coups de feu, composés de soleils, girandoles, roues en lances de  
couleur, gloires tournantes en feu brillant, jets d'eau en feux chinois à  
détonation, ailes de moulin en colimaçon, doubles feux croisés, soleils  
volteurs avec étoiles brillantes et détonation.  
Au cinquième coup de feu  
Décoration en lances, couleurs variées, représentant  
**Le Major Davel**  
avec écussons et inscriptions.  
Cette pièce, à grand effet, mesurant 10 mètres de haut, sera accom-  
pagnée de volcans détonants, bruits de guerre et sera couronnée de  
300 fusées volantes, multicolores et à détonation.  
**Intermèdes :**  
Fusées volantes (marquise) à couleurs variées et sillantes, fusées à  
chevelure diamantée, fusées parachuté à étoiles stationnaires, fusées à  
chenilles, rouges, vertes et bleues, bombes de 10 couleurs variées, tour-  
billons, volcans à double détonation, bombes multicolores.  
— 10 heures, fin de la soirée —  
**PRIX D'ENTRÉE :**  
Dans l'enceinte, 50 c. — Jardin de Beau-Rivage, 1 fr. —  
Places assises en face du feu d'artifice, 1 fr.

Pour éviter l'encombrement de la dernière heure, le public est prié  
de prendre ses billets à l'avance aux dépôts suivants : MM. L.-O.  
Dubois, place St-François; Tarin & Roussy, rue de Bourg;  
Bassin, Grand-Pont; Compond, place de la Palud, et Junod,  
place de la Riponne.

**OBSERVATIONS**  
Les personnes ayant loué des bateaux à l'avance n'auront pas à  
payer d'entrée.  
Toutes les embarcations circulant dans la rade devront être munies  
de 5 lanternes vénitiennes au moins.  
Les bateaux illuminés devront défilé devant le jury avant 8 1/2 h.,  
après cette heure ils ne seront plus admis au concours.

**COMPAGNIE GENEVOISE  
des Colonies suisses de Sétif.**  
A partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, Messieurs les action-  
naires pourront encaisser : 4579  
1<sup>o</sup> Le coupon n° 38 des actions remboursa-  
bles, échéant en 12 fr. 50 c., le 1<sup>er</sup> septembre 1891.  
2<sup>o</sup> Les 31 actions remboursables sorties au tirage au sort  
en Assemblée générale le 25 février 1891 et dont les nu-  
méros suivent :

45	474	2,203	3,161	4,321
118	560	2,476	3,363	4,416
195	1,126	2,515	3,441	4,434
266	1,475	2,589	3,500	
285	1,515	2,708	3,548	
291	2,041	3,150	4,074	
472	2,199	3,154	4,116	

Ces coupons et titres seront payés :  
A BERNE, chez MM. L. Wagner & Cie.  
GENÈVE, » Lombard, Odier & Co.  
LAUSANNE » Charles Bugnion.

**VIN DE VIAL**  
Tonique reconstituant | Viande quina phosphate  
Le plus énergique que | Substances indispensables  
doivent employer | à la formation et au  
Convalescents, Vieilles | développement de la chair  
Femmes et Enfants | musculaire  
débiles | et du système osseux

Le VIN de VIAL est l'association des médicaments  
les plus actifs pour combattre l'Anémie, Chlorose,  
Phthisie, Dyspepsie, Age critique, longues Con-  
valescences. En un mot, tout état de langueur et  
d'amaigrissement caractérisé par la perte de l'appétit  
et des forces.  
Lyon — Pharmacie J. Vial, rue de Bourbon, 14. — Lyon

Dépôts : Lausanne, Ph<sup>ie</sup> Pischl, Feyler, Grandjean, Cadonau ;  
à Vevey, Buhlmann, Germond ; à Montreux, Rapin. 246

**Propriété d'agrément et de rapport.**  
4585. A VENDRE une jolie propriété sise aux Rasses  
près Ste-Croix, comprenant maison d'habitation (grande, écurie et  
fenil), places, jardin et environ 9 poses de prés et champs. Le  
bâtiment, admirablement situé, jouit d'une vue magnifique sur le pla-  
teau et les Alpes suisses. Peut être utilisé pour pension d'étrangers.  
Affaire d'avenir. On reçoit des offres depuis 10,000 fr. sans engage-  
ment. Etude G. ADDOR, notaire, à Ste-Croix.

**BANQUE DE PRÊTS SUR GAGES**  
DE LAUSANNE  
Rue du Grand St-Jean 10, et Ruelle du Grand-Pont 22.  
**TARIF ET CONDITIONS DES PRÊTS**  
sur Titres, Bijoux, Montres, Lingerie, Vêtements en bon état, Meubles et Marchandises diverses.  
**MAGASINAGE, ASSURANCE, INTÉRÊT & MANUTENTION**  
UN POUR CENT PAR MOIS  
pour les prêts jusqu'à cent cinquante francs.  
TROIS QUARTS POUR CENT PAR MOIS  
pour les prêts depuis cent cinquante francs et au-dessus. Minimum : 1 fr. 50.  
**TAXE, EMBALLAGE, TIMBRES, VISA & COMMISSION**  
UN POUR CENT  
du capital prêté, minimum 20 cent. — Frais payés une seule fois.

1. Les gages sont taxés aux prix que l'on suppose pouvoir en obtenir en mise publique s'ils ne sont pas  
retirés. Il est prêté les deux tiers du montant de cette taxe.  
2. Les gages restent 12 mois au minimum à la disposition des emprunteurs.  
3. Après 12 mois, tous les emprunteurs en retard sont avisés par lettre chargée. Il est accordé un délai  
de 30 jours minimum depuis la date de cet avis.  
4. Les ventes de gages sont annoncées avec les numéros des reconnaissances 3 fois dans la Feuille des  
avis officiels et dans 2 autres journaux d'annonces.  
5. Les gages sont vendus au pilier public par les soins de l'huissier exploitant et de ses employés.  
6. Le résultat des mises est publié 2 fois dans la Feuille des avis officiels et dans 2 autres journaux, avec  
les numéros des reconnaissances qui soldent en boni pour les emprunteurs.  
7. Les bonis restent 10 ans à la disposition des emprunteurs. Après ce terme ils sont périmés.  
Le tarif ci-dessus est aussi avantageux pour les emprunteurs que ceux des établis-  
sements de prêts sur gages officiels en Suisse. Il est moins élevé que ceux des éta-  
blissements demi-officiels ou privés.

**VARRANTS**  
Conditions spéciales aux négociants pour des prêts de fr. 500 et au-dessus. 4485



**Excursion à Zermatt**  
des 5 et 6 septembre 1891  
avec logement et pension  
dans les  
**GRANDS HOTELS SEILER**  
Prix des places de Lausanne :  
III<sup>e</sup> classe, fr. 81.10.  
II<sup>e</sup> classe, fr. 88.95.  
Transport, frais d'hôtel et vin  
compris. 4588

Faculté de retour individuel le lundi 7 septembre, moyennant  
paiement d'un léger supplément. Le nombre des places étant li-  
mité, prière de les retenir avant le mardi 1<sup>er</sup> septembre, à l'a-  
gence Ruffieux, à Lausanne.

**CANTATE  
PESTALOZZI**  
partition piano et chant, 4444  
avec vue du monument, portrait et biographie.  
**1 fr. 25**  
chez l'auteur, H. GIROUD  
STE-CROIX (VAUD)  
et dans les librairies et magasins de musique.

**EAU BICARBONATÉE SODIQUE-CALCIQUE  
DU VAL FERRET**  
située entre le St-Bernard et le Lac Champey.  
Altitude de la source : 2051 mètres.  
Analyse de l'eau : Laboratoire de Chimie de l'Université  
de Lausanne. Un litre de l'eau renferme 1 gr. 1109 de matières mi-  
nérales, qui se composent de :  
Carbonate de sodium . . . . . 0 gr. 1184  
Chlorure de sodium . . . . . 0 0468  
Carbonate de calcium . . . . . 0 6712  
Sulfate de calcium . . . . . 0 0612  
Carbonate de magnésium . . . . . 0 1826  
Oxyde de fer et d'aluminium . . . . . 0 0098  
Silice . . . . . 0 0233  
4 gr. 1153  
(Signé) Docteur-Professeur BRUNNER.

**Cordes pour Transmissions**  
Câbles pour vaisseaux, poulies et ascenseurs,  
de toute 1<sup>re</sup> Qualité, sont fournis par la  
Fabrique de ficelles de Schaffhouse.

**LES HOTELS-PENSIONS**  
du Righi-Dailly, Morcles  
[4564] reçoivent dès ce jour des hôtes à prix très réduits.  
Séjour et excursion recommandés aux familles, pensionnaires et  
sociétés.

**VENTE D'UN DOMAINE**  
Vendredi 11 septembre 1891, à 2 heures après midi, les en-  
tants de feu Louis Mayor vendront, pour cause de partage,  
aux enchères publiques, par voie de licitation, les étrangers admis, à  
l'auberge communale de Vuillierens, le beau et bon domaine  
qu'ils possèdent dans les communes de Vuillierens, Gollion et  
Aclens, consistant en bâtiment d'habitation ayant granges  
arées en vigne, pré, champ et bois.  
Pour la vente, les immeubles sont divisés en trois lots et le mas ré-  
servé, savoir :  
Le 1<sup>er</sup> lot comprend tous les bâtiments et le domaine propre-  
ment dit, rière Vuillierens, environ 3219 ares.  
Le 2<sup>e</sup> lot comprend le bois, rière Aclens, 223 ares.  
Le 3<sup>e</sup> lot, la vigne, rière Gollion, 180 ares.  
Les conditions de la vente sont déposées en l'étude du notaire  
Jaquier, à Cossonay, et aux greffes de paix d'Orbe et de  
Colombier, où elles peuvent être consultées.  
Donné ce 19 août 1891.  
Le Juge de Paix du cercle d'Orbe :  
L. Estoppey.

**25 ANS DE SUCCÈS**  
**HENRI NESTLÉ**  
VEVEY SUISSE  
RECOMMANDÉE PAR LES AUTORITÉS  
MÉDICALES DE TOUTS LES PAYS  
SE VEND DANS LES  
PHARMACIES ET DROGUERIES.

**Vente de chevaux aux enchères.**  
Le 29 août courant, à 11 1/2 heures du matin, sur l'hippo-  
drome d'Yverdon, une jument poulinière et trois poulains  
de 3 ans, 2 ans et 6 mois seront vendus aux enchères par les soins de  
la Société d'amélioration de la race chevaline.  
Les conditions de cette vente seront lues avant les enchères. 4534

**Une jeune demoiselle**  
[4594] désirant se perfectionner  
dans l'allemand trouverait pour  
le 1<sup>er</sup> octobre un accueil très affec-  
tueux dans la famille d'un pas-  
teur, en Bavière. CHAMBRE  
& PENSION gratuites contre  
deux leçons par jour.  
Adresse : Decan Redenba-  
cher, à Pappenheim, Bavière.

**UNE FAMILLE**  
distinguée de Karlsruhe  
[4596] désire prendre en  
pension 2 ou 3 jeunes filles  
(de bonne famille) de 10 à 15 ans,  
de l'étranger. Occasion de fré-  
quenter l'école supérieure, sur-  
veillance sur les leçons de classe  
et de piano. Prix par mois 160  
marks y compris chauffage, la-  
mière et bain chaud.  
S'adresser à l'agence de publi-  
cité Haasenstein & Vogler,  
Lausanne, sous W 9383 L.

**UNE JEUNE FILLE**  
[4597] Suisse, sachant la lan-  
gue italienne, cherche place de  
bonne d'enfants ou de fem-  
me de chambre dans une  
bonne famille où elle aurait l'oc-  
casion d'apprendre la langue fran-  
çaise. Offres sous chiffre H 2772 Z,  
à l'agence de publicité Haasen-  
stein & Vogler, Zurich.

**UNE JEUNE BERNOISE**  
[4577] sachant faire la cui-  
sine, cherche à se placer dans  
une famille à Lausanne. Entrée  
de suite.  
S'adresser à Repos-Cottage, au  
1<sup>er</sup>, Fontaine, Lausanne.

**UNE JEUNE FILLE**  
[4580] allemande, de bonne fami-  
le, musicienne, désire entrer  
dans une famille de la Suisse fran-  
çaise, comme aide de la dame de  
maison ou comme demoiselle de  
compagnie auprès de jeunes filles.  
Elle donnerait des leçons d'alle-  
mand si on le désire.  
S'adres. par écrit à M. Welti,  
photographe, Lausanne.

**UNE FAMILLE**  
[4581] retournant prochainement  
à Téhéran (Perse), voudrait em-  
mener comme institutrice une  
jeune personne musicienne et par-  
lant correctement le français, pour  
s'occuper de deux enfants. De sé-  
rieux avantages sont assurés.  
S'adresser sous N 9359 L, à  
l'agence de publicité Haasen-  
stein & Vogler, Lausanne.

**ON DEMANDE**  
[4525] pour famille du pays habi-  
tant le Midi une très bonne  
cuisinière. S'adresser de 8 à 9  
h., place St-François 17, Lausanne.

**ON DEMANDE**  
[4526] pour le milieu de  
septembre une très bonne  
cuisinière, pas trop jeune et  
pouvant fournir les meilleures re-  
commandations. S'adresser à Mlle  
de Mestral, St-Saphorin sur  
Morges.

**ON CHERCHE**  
un rédacteur  
capable, catholique, con-  
servateur, de langue française,  
pour un journal de la Suisse fran-  
çaise paraissant deux fois par se-  
maine. Traitement convenable.  
S'adresser sous H 6721 X, à l'a-  
gence de publicité Haasenstein  
& Vogler, à Genève. 4593

**Bonne supérieure.**  
4591. On cherche de suite  
une première bonne anglai-  
se ou allemande ayant plus  
de 25 ans.  
S'adresser par lettre à H. P.,  
case poste 124, Genève.

**Mademoiselle**  
**Mathilde van Muyden**  
leur chère et bien-aimée fille,  
sœur, nièce et cousine, en-  
levée à leur affection après  
une douloureuse maladie.  
L'ensevelissement aura  
lieu vendredi 28 courant.  
Départ de la maison mor-  
tuaire, Quai de la Veveyse  
12, à 3 heures. Culte à 2 1/2  
heures.  
Le présent avis tient lieu  
de faire-part.  
On ne reçoit pas de visites.

**ON  
DÉSIRE ACHETER**  
[4586] des écus et médailles de  
Tirs cantonaux, en argent et  
bronce. Offres avec indication des  
prix à C. Hottinger, Gross-  
münsterplatz 7, Zurich.

**USINE A VENDRE**  
A vendre, par suite de décès,  
L'Usine des Enters : à l'usage  
de scierie en pleine période  
d'activité et de prospérité, com-  
prenant divers bâtiments avec in-  
stallations complètes pour marcher  
à l'eau ou à la vapeur et ayant de  
vastes terrains de dégagements  
comme chantiers et places de dé-  
pôts. Avec l'usine serait comprise  
également la suite du commerce  
exploité jusqu'ici, soit bois de tra-  
vail et de chauffage, façonné ou  
non, combustibles de tous genres,  
etc. etc. Rendement annuel assuré,  
nombreux et fidèles clients, si-  
tuation avantageuse aux abords de  
la route cantonale Locle-Chaux-  
de-Fonds, et à proximité des gares  
de chemin de fer. Pour tous ren-  
seignements, s'adr. à MM. Fr.-Jh.  
Jeanneret et D.-L. Favarger, tous  
deux notaires, au Locle. 4574

**A VENDRE**  
[4446] une magnifique prop-  
riété, sise aux environs de  
Lausanne, composée de maison  
de maîtres, avec jardin et terrasse,  
plus ferme avec dépendances et  
340 ares de bon terrain attenant.  
Eau abondante, position excep-  
tionnelle, vue splendide.  
S'adresser franco sous F9109 L,  
à l'agence de publicité Haasen-  
stein & Vogler, Lausanne.

**A VENDRE**  
[4595] une montre et plusieurs  
médailles argent et bronze, du tir  
cantonal de Morges. S'adresser à  
Albert Pignot, à Morges.

**A VENDRE**  
un petit yacht à vapeur, en-  
tièrement remis à neuf, 13 mè-  
tres de long, cabine, etc. Très sûr par  
le gros temps. n°6751x-4590  
S'adr. à M. Robert Arlaud, 5,  
Boulevard du Théâtre, à Genève.

**A VENDRE**  
A vendre encore une paire  
de magnifiques chiens bas-  
sets, pure race.  
S'adres. Repos-Cottage, au 1<sup>er</sup>,  
Fontaine, Lausanne. 4578

**A LOUER**  
[4546] au Square de Georgette  
deux beaux appartements  
de 7 pièces chacun et dépendan-  
ces. S'adr. à H. Allmand, no-  
taire, Bourg 28, Lausanne.

**A LOUER**  
[3032] meublé le château de  
Gruy près Morat. S'adresser à  
M. Berthoud, à Meyriez.

**A LOUER**  
[4528] Pré-Scilla, 14 p. S'adr. à  
M. Allmand, notaire, Lau-  
sanne.

**Appartement**  
[4531] A REMETTRE avec  
réduction de prix, 5 à 7 belles piè-  
ces bien situées. S'adresser case  
1250, poste, Lausanne.